



Du Président du Conseil du CRDSC
Brad Kielmann / 2 juillet 2025

2024-25

RAPPORT ANNUEL DU CRDSC

abuse-free
SPORT
sans abus



CRDSC SDRCC
Centre de Règlement des Différends Sportifs du Canada
Sport Dispute Resolution Centre of Canada

LA RECONNAISSANCE DU TERRITOIRE

Dans un esprit de réconciliation, nous aimerions reconnaître que la terre sur laquelle se trouve le bureau du CRDSC est le territoire traditionnel et non cédé du peuple Kanien'kehá:ka, qui fait partie de la Confédération Haudenosaunee, un endroit qui a longtemps servi de lieu de rencontre et d'échange entre les nations.

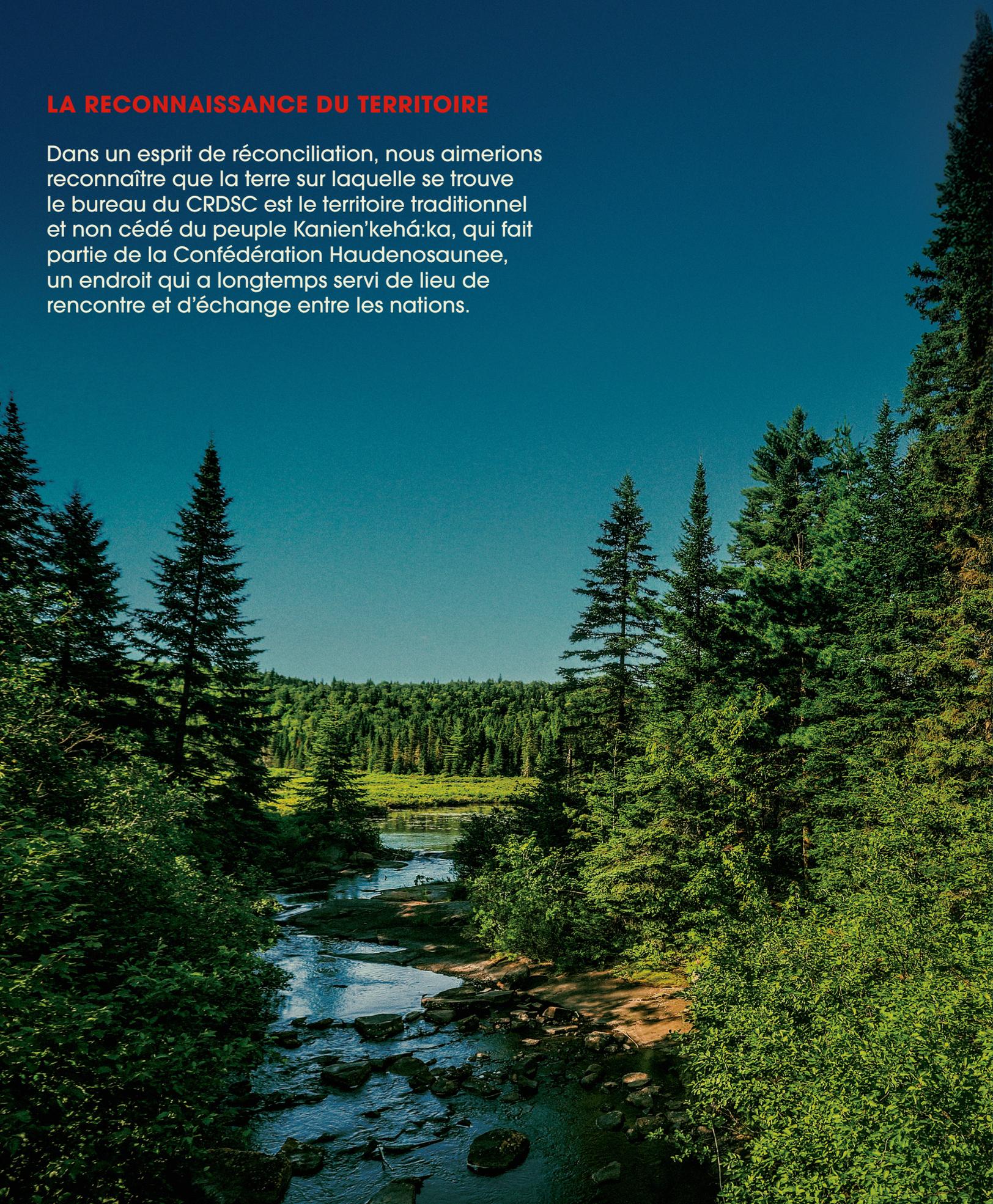




Table des matières

À propos du Centre.....	2
Message du président et de la chef de la direction.....	3
Conseil d'administration	5
Personnel.....	6
Faits saillants de 2024–2025.....	7
Activités du Secrétariat de règlement des différends 2024–2025	11
Statistiques du Tribunal 2024–2025	13
Arbitres et médiateurs.....	21
Rapport des activités du Bureau du Commissaire à l'intégrité dans le sport	22
Rapport du Conseil des sanctions en matière de maltraitance dans le sport	24
Rapport sur les services de soutien du Programme Sport Sans Abus	25
Rapport sur le Programme de subventions de recherche Sport Sans Abus	27
Rapport de l'auditeur indépendant et États financiers	28



À propos du Centre

Le Centre de règlement des différends sportifs du Canada (le « Centre » ou le « CRDSC ») a été créé en mars 2003 par une loi du Parlement, la *Loi sur l'activité physique et le sport* (la « Loi »). Le Conseil d'administration du Centre (le « Conseil »), composé d'administrateurs bénévoles, a le mandat de diriger le Centre et de superviser ses activités. Les membres du Conseil sont nommés par le ministre fédéral responsable des sports.

Le présent rapport fait le point sur les opérations du Centre et évalue les résultats de ses activités pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025 (la « période »).

NOTRE MISSION

Conformément à l'article 10 de la Loi favorisant l'activité physique et le sport, qui a créé le Centre, et pour répondre aux besoins de la communauté sportive, notre mission est de fournir à la communauté sportive a) un service pancanadien de règlement extrajudiciaire des différends sportifs; et b) une expertise et une assistance en la matière.

NOTRE VISION

Une culture d'équité, d'intégrité et de respect est prônée dans le sport canadien et au-delà.

NOS VALEURS

Ces valeurs fondamentales guident et inspirent nos actions et nos décisions.

Collaboration – Nous encourageons activement la collaboration à l'intérieur et à l'extérieur de notre organisme afin de tirer parti de la diversité des points de vue et d'atteindre des objectifs collectifs.

Intégrité – Nous nous efforçons constamment de gagner la confiance de nos clients et de nos partenaires par la transparence, la compétence et des normes élevées de conduite éthique.

Équité – Nous sommes indépendants, impartiaux et respectueux de toutes les parties, de sorte que nos clients et partenaires peuvent compter sur nous pour être équitables.

Excellence – Nous accomplissons notre mission en faisant preuve d'efficacité, d'accessibilité, de professionnalisme et de compassion.

Droits de la personne – Les personnes sont au cœur de notre action. À ce titre, nous nous engageons à respecter et à promouvoir les droits de la personne, en veillant à ce que nos actions et nos décisions contribuent à une société juste et équitable.

HISTORIQUE ET PROFIL DE L'ORGANISATION

Le Centre a été établi afin d'offrir à la communauté sportive du Canada les outils dont elle a besoin pour prévenir les différends et, lorsque ces différends sont inévitables, pour les régler.

À la suite de vastes consultations dans le milieu sportif et d'une collaboration entre plusieurs organismes de sport importants du Canada, le programme provisoire ADRsportRED a été lancé en janvier 2002, comme prédécesseur du Centre, afin d'offrir à la communauté sportive des services de règlement des différends au niveau national.

Lorsque la *Loi sur l'activité physique et le sport* a reçu la sanction royale en mars 2003, le Centre a été officiellement constitué en tant qu'organisme indépendant ayant pour mission de fournir à la communauté sportive un service pancanadien de règlement extrajudiciaire des différends (RED) sportifs. Le Centre a ouvert ses portes officiellement en avril 2004 et a également pris la responsabilité en juin 2004 d'entendre tous les dossiers reliés au dopage au Canada.

Outre les activités du Tribunal, le Centre de ressources en prévention des différends fournit aux membres de la communauté sportive canadienne des outils pour aider à prévenir et réduire la survenance ou la gravité des différends sportifs.

Depuis 2018, le Centre a lancé plusieurs initiatives qui visaient à aider la communauté sportive à mieux gérer les plaintes pour abus et harcèlement. Il a notamment mis en place une Unité d'enquêtes, la Ligne d'assistance du sport canadien et le Tribunal de protection, une nouvelle division spécialisée dans le règlement de différends ayant trait à des allégations de harcèlement et d'abus. En 2021, le ministre responsable des sports a mandaté le Centre pour mettre en œuvre un mécanisme indépendant pour le sport sécuritaire à l'échelle nationale afin d'administrer le Code de conduite universel pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport. Ces programmes ont été élargis lors de la création du Programme Sport Sans Abus, lancé en juin 2022, qui a fourni un éventail complet de services jusqu'au 31 mars 2025, avant que le Programme canadien du sport sécuritaire (PCSS) ne lance ses activités.



Message du président et de la chef de la direction

Le moins que l'on puisse dire est que l'exercice 2024–2025 a été marqué par du changement et des bouleversements au Centre. Alors que le Programme Sport Sans Abus tire à sa fin, nous souhaitons rendre hommage aux personnes formidables qui ont aidé à le bâtir et célébrer les réalisations uniques qui, nous l'espérons, auront des effets positifs durables sur le sport canadien.

NOTRE ÉQUIPE

Le transfert du Bureau du Commissaire à l'intégrité dans le sport (BCIS) au Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES) a posé plusieurs défis inattendus, qui ont fait peser des pressions sur tous les participants soucieux d'assurer le déroulement de la transition de la façon la plus harmonieuse possible.

Nous saluons les efforts de tous ces employés qui ont fait preuve de résilience et qui, dans certains cas, ont accepté de mettre sur pause la prochaine étape de leur carrière pour le bien du programme. Tous ont manifesté un engagement indéfectible à agir dans l'intérêt supérieur des parties. Notamment, le Commissaire par intérim et sa Conseillère spéciale ont également mis sur pause leur carrière en droit plus longtemps que prévu.

Au cours de cette période de transition qui s'est étirée, nous avons dû nous séparer de bon nombre de nos amis et collègues, des membres du personnel, des téléphonistes de la ligne d'assistance, des experts des groupes de travail et des athlètes qui nous conseillaient, sans oublier les bénévoles du Conseil des sanctions en matière de maltraitance dans le sport qui ont consacré d'innombrables heures au programme. Ceci comprend aussi de nombreux collaborateurs externes qui ont aidé à façonner le Programme Sport Sans Abus en participant à de premières initiatives telles que la proposition pour la création d'une fonction d'ombuds du sport en 2017, la création de la première Unité d'enquêtes en 2018, la mise en place de la Ligne d'assistance du sport canadien en 2019 et le lancement du Tribunal de protection en 2021.

En dépit des défis et d'une certaine incertitude concernant les nominations au Conseil d'administration, les douze administrateurs sont demeurés actifs et se sont dévoués de façon inconditionnelle pour offrir un appui indéfectible au personnel et à l'équipe de direction durant la transition.

NOS RÉALISATIONS

Le Programme Sport Sans Abus est venu en aide à des centaines de participants au niveau national du système sportif pour gérer des situations qui leur donnaient le sentiment de ne pas être en sécurité et des milliers de plus à d'autres niveaux du système par le biais de ses services complémentaires. Mais au-delà de ces réalisations, il est important de souligner, au moment où le programme prend fin, certaines réalisations novatrices et l'impact qu'elles ont eu sur le mouvement pour un sport sécuritaire dans notre pays :

- Afin de mieux comprendre les conditions qui permettent à la maltraitance de se produire dans le sport et de savoir comment la prévenir et mieux la gérer, le Centre a stimulé la recherche en matière de sport sécuritaire au Canada, en accordant des subventions et en publiant les rapports de recherche afin que tous les Canadiens puissent bénéficier des apprentissages d'universitaires chevronnés. Tout en recueillant des données pour mieux comprendre le contexte et les conditions qui permettent à la maltraitance de se produire ou se poursuivre, les chercheurs en matière de sport sécuritaire ont également aidé à cerner des solutions pour prévenir la maltraitance en évaluant l'efficacité des initiatives visant à créer des environnements sportifs plus sains;
- Avec ses évaluations du milieu sportif, une initiative sans précédent, le Centre a jeté les bases d'un cadre pour s'attaquer aux problèmes systémiques signalés dans des milieux sportifs particuliers, dont les phases de suivi seront primordiales pour accroître la reddition de compte des personnes responsables de ces milieux, pour le bien des des participants actuels et futurs;
- Par le biais de sa ligne d'assistance nationale confidentielle, le Centre a également écouté avec bienveillance des milliers d'athlètes, de parents et d'autres acteurs du système sportif, afin de les guider pour trouver les ressources qui pourraient les aider à faire face à des situations vécues ou dont ils avaient été témoins;
- Le Centre a élaboré le premier système national exhaustif de traitement des plaintes pour maltraitance au Canada, de la réception des plaintes et des enquêtes jusqu'aux décisions et aux appels, qui a servi de base pour la création du Programme canadien de sport sécuritaire du CCES. Le modèle sert d'inspiration également à des programmes provinciaux et territoriaux qui sont mis en place peu à peu à travers le pays;



- Reconnaissant qu'une approche uniforme ne correspond pas aux meilleures pratiques en éducation, le Centre a accrédité divers programmes de formation et d'éducation conformes au Code de conduite universel pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport (CCUMS), élaborés par des partenaires du sport dans tout le pays et s'adressant aux athlètes, parents, entraîneurs, officiels, responsables d'activités et aux témoins. Ce répertoire de programmes d'éducation en sport sécuritaire témoigne de la créativité et de la variété des programmes ayant un fort impact et visant à modifier les comportements dans le système sportif;
- Attendu depuis longtemps par beaucoup de gens, le registre public des sanctions ajoute une autre couche de protection en fournissant aux dirigeants sportifs, dans tous les coins de notre système sportif très segmenté, une ressource de plus pour vérifier que les candidats sont adéquats pour leurs propres programmes. Adopté maintenant par le CCES, ce registre constitue une composante essentielle dans la lutte contre la maltraitance dans le sport, en plus d'appuyer et promouvoir la protection du public;
- Les médiateurs et arbitres inscrits sur la liste du Centre, élargie récemment et dotée d'une plus grande expertise en matière de pratiques tenant compte des traumatismes, continueront à conduire des médiations, des arbitrages et des appels sous le régime du PCSS pour assurer une continuité dans le temps.

Nous sommes conscients que le Programme Sport Sans Abus a suscité des sentiments mitigés dans le système sportif, un soulagement et l'espoir d'un monde sportif meilleur pour certains, pour d'autres des changements inopportuns qui dérangent le statu quo. Bien sûr il n'était pas parfait, puisqu'il a été bâti alors qu'il existait peu de modèles ailleurs dans le monde pour s'en inspirer et que les pressions exercées par des groupes de revendication et des leaders publics étaient énormes. Malgré certaines frictions normales, nous sommes fiers d'avoir accompli quelque chose de formidable, qui changera à jamais le système sportif canadien. Nous avons aidé des centaines de personnes qui avaient été victimes de harcèlement, d'intimidation et d'autres abus dans le contexte de leur pratique du sport. Les efforts du Centre dans ce domaine auront permis de renforcer le sport au Canada et nous ne pouvons qu'espérer que le sport sécuritaire continuera à progresser, avec le temps, non seulement au niveau national mais jusqu'au niveau local, où il faudra enseigner, renforcer et reproduire les comportements appropriés.

Alors que nous nous apprêtons tous les deux à tirer notre révérence, en laissant le Centre entre de très bonnes mains, nous sommes immensément reconnaissants d'avoir pu contribuer à ce legs et nous remercions tous ceux et celles qui nous ont aidés pendant toutes ces années.

Brad Kielmann

Président du conseil d'administration

Marie-Claude Asselin

Chef de la direction



Conseil d'administration

Le Conseil est nommé par le ministre responsable des sports. Il reflète la diversité régionale et culturelle du pays, et est représentatif du système sportif canadien. Le Conseil doit comprendre un minimum de trois athlètes, un entraîneur, un représentant d'un organisme national de sport et un représentant d'un organisme responsable de grands Jeux. Collectivement, ils démontrent une connaissance substantielle du système sportif canadien, de la nature des différends qui pourraient y survenir, et une expertise en règlement extrajudiciaire de différends et en gestion de systèmes de règlement extrajudiciaire de différends.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITÉS

Brad Kielmann (Surrey, CB) (*jusqu'au 2 juillet 2025*)
Président du Conseil d'administration
Président du Comité exécutif
Comité sur l'intégrité dans le sport
(*Le président est membre d'office de tous les comités sauf le Comité de vérification et de finance*)

Aaron Bruce (Ottawa, ON) (*jusqu'au 2 juillet 2025*)
Président du Comité de vérification et de finance
Comité exécutif

Katie Damphouse* (Waterloo, ON)
Comité des services de RED
Comité d'éthique professionnelle
Comité sur l'intégrité dans le sport

Kevin Kelly* (Calgary, AB)
Président du Comité d'éthique professionnelle
Comité des services de RED

Danielle Lappage* (Vancouver, CB)
Comité des services de RED
Comité consultatif des athlètes
Comité de vérification et de finance
Comité sur l'intégrité dans le sport

Lanni Marchant (London, ON) (*jusqu'au 2 juillet 2025*)
Présidente du Comité consultatif des athlètes
Comité d'éthique professionnelle
Comité sur l'intégrité dans le sport

Alice Strachan* (Georgetown, ON)
Présidente du Comité sur l'intégrité dans le sport
Comité d'éthique professionnelle

Marie-Claude Asselin (Saint-Hubert, QC)
Chef de la direction
(*La chef de la direction est membre d'office du Conseil et de tous les comités*)

Pierre Chabot (Lorraine, QC)
Président du Comité des services de RED
Comité de vérification et de finance
Comité exécutif

Iñaki Gomez (Vancouver, CB) (*jusqu'au 2 juillet 2025*)
Comité d'éthique professionnelle
Comité sur l'intégrité dans le sport

Heather Kemkaran-Antymnuik (Winnipeg, MB)
Comité de vérification et de finance
Comité sur l'intégrité dans le sport

Nick Lenehan* (Halifax, NE)
Comité des services de RED
Comité exécutif
Comité d'éthique professionnelle

Dorianne Mullin (Dartmouth, NE)
Comité de vérification et de finance
Comité exécutif

Les biographies des administrateurs peuvent être consultées sur le site Internet du Centre :
www.crdsc-sdrcc.ca

* Le Centre est en attente du renouvellement de cinq membres du conseil d'administration : Katie Damphouse, Kevin Kelly, Nick Lenehan et Alice Strachan (dont le premier mandat a pris fin le 30 novembre 2024) et Danielle Lappage (dont le premier mandat prend fin à la date de publication du présent rapport). Conformément aux statuts du Centre, ces membres restent en fonction jusqu'à leur remplacement par le secrétaire d'État (Sports).



Comité consultatif des athlètes

Le Comité consultatif des athlètes, établi au départ pour les besoins du Programme Sport Sans Abus, est devenu un comité permanent qui relève du Conseil et émet des recommandations sur tous les aspects liés aux activités du Centre. Les personnes suivantes ont siégé au Comité :

- Lanni Marchant, Présidente
- Cynthia Appiah
- Angeline Bellehumeur
- Amy Burk
- Annie Fergusson
- Danielle Lappage
- Carolyn Lindner
- Rachel Nicol
- Quinn
- Alicia Renaud-Paquin
- Lindsay Smith
- Emma Spence
- Katherine Uchida
- Micheal Whitehead
- Erin Willson

Personnel

À la date de publication de ce rapport, le Centre a un effectif de 21 personnes, dont trois (3) travaillent à temps partiel. Toutefois, avec la fermeture du Programme Sport Sans Abus, ce nombre sera réduit à 11 après le 31 juillet 2025 :

ADMINISTRATION :

- Marie-Claude Asselin, Chef de la direction
- Tanya Gates, Directrice des opérations
- Claudine Lanouette, Directrice des finances
- Michael Vamelkin, Technicien informatique
- Stéphanie Houle, Adjointe de direction
- Liane Mendelsohn, Soutien administratif

SECRÉTARIAT DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS :

- Alexandra Lojen, Gestionnaire principale du Tribunal
- Guillaume Boisseau, Gestionnaire de dossiers
- Rachel Leblanc-Bazinet, Gestionnaire de dossiers
- Kathy Dufour, Gestionnaire de dossiers

CENTRE DE RESSOURCES :

- Liddia Touch Kol, Gestionnaire du Centre de ressources
- Nikolas Martin, Coordonnateur de soutien et bien-être
- Owen Bravo, Coordonnateur d'éducation et de soutien aux politiques

BUREAU DU COMMISSAIRE À L'INTÉGRITÉ DANS LE SPORT:

(jusqu'au 31 juillet 2025)

- André Lepage Commissaire par intérim
- Valérie Allard, Conseillère spéciale au Commissaire par intérim
- Kirsten Whelan, Directrice des opérations de gestion des dossiers
- Sarah Atkinson, Conseillère principale, Enquêtes et évaluations
- Ashley Csiszer, Spécialiste du programme
- Aymen Benbouzid, Coordonnateur du programme
- Emma Nuara, Coordonnatrice du programme
- Isabelle Fraser, Assistante du programme

SERVICES DE COMPTABILITÉ :

Le Regroupement Loisir et Sport du Québec (RLSQ) fournit des services de tenue de livres au Centre.

VÉRIFICATEUR :

Le cabinet Baker Tilly Canada, comptables professionnels agréés, a été nommé par le Conseil d'administration comme auditeur indépendant pour la période 2024–2025.

Faits saillants de 2024–2025

RÉALISATION DE NOS OBJECTIFS :

DOMAINE PRIORITAIRE 1 FOURNIR DES SERVICES DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS

1.1 Renouveler la liste des médiateurs et des arbitres pour répondre à l'évolution des besoins quant aux services du tribunal

En réponse à un appel de candidatures lancé en octobre 2024 pour recruter des médiateurs et des arbitres, le Centre a reçu un nombre record de candidatures. Le Comité des services de RED a tenu de nombreuses réunions de sélection et une liste de 24 arbitres, 30 médiateurs et 22 méd/arb neutres a été approuvée par le Conseil d'administration du CRDSC. La liste comprend des professionnels du règlement des différends de toutes les provinces du Canada, avec un ratio de 51 % d'hommes et de 49 % de femmes. Les impacts notables de ce recrutement sont une liste plus diversifiée et une plus grande expertise en règlement des différends tenant compte des traumatismes.

Un groupe de travail a été établi pour effectuer une révision en profondeur et une mise à jour du Code canadien de règlement des différends sportifs afin, notamment, de l'adapter au PCSS. La nouvelle version du Code est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2025.

1.2 Collaborer avec les parties prenantes concernées pour évaluer les services de règlement des différends nécessaires en matière de lutte contre la manipulation de compétitions

Des discussions ont eu lieu avec le CCES au sujet du rôle que le CRDSC serait amené à jouer dans un éventuel programme national de lutte contre la manipulation des compétitions et une nouvelle clause a été ajoutée au Code canadien de règlement des différends sportifs en prévision de certaines questions connexes qui pourraient nécessiter des services de règlement des différends. Le personnel du Tribunal a assisté à une conférence de deux jours, présentée dans le cadre du projet du Conseil de l'Europe - Agir ensemble contre la manipulation des compétitions, sur le thème de la lutte contre la manipulation des compétitions sportives et les paris illégaux.

1.3 Créer de nouvelles ressources pour aider les parties non représentées à comprendre le processus de règlement des différends

Des formulaires du tribunal faciles à utiliser, avec des liens vers des ressources pertinentes et vers le Code canadien de règlement des différends sportifs, ont été mis en ligne. Les formulaires sont plus interactifs et ne montrent que les champs à remplir selon la nature des questions en jeu, afin de simplifier

la tâche des utilisateurs dont c'est la première expérience. De l'assistance est également fournie à l'aide de ces formulaires pour faciliter la sélection des professionnels du règlement des différends sportifs parmi les listes applicables.

1.4 Concevoir un nouveau cadre pour l'offre de services payants pour la gestion de dossiers et le règlement des différends

Des ententes ont été signées avec sept organismes de sport qui ne sont pas financés par le gouvernement fédéral afin de leur offrir des services payants d'arbitrage en matière de dopage sous le régime du Code canadien de règlement des différends sportifs. Des services d'arbitrage et de médiation pour d'autres types de différends ont également été fournis sur demande, rémunérés selon le principe de services contre rémunération ou de recouvrement des coûts. Au total, des demandes de services payants ont été reçues pour quatre affaires de dopage, six affaires de protection et 10 dossiers ordinaires durant la période.

DOMAINE PRIORITAIRE 2 RENFORCER LA CAPACITÉ DE LA COMMUNAUTÉ SPORTIVE CANADIENNE À PRÉVENIR ET RÉGLER LES DIFFÉRENDS SPORTIFS

2.1 Collaborer avec des experts afin de mieux comprendre les besoins de la communauté sportive et de développer des outils et des ressources pratiques pour la prévention des différends

Neuf nouveaux programmes d'éducation en matière de sport sécuritaire ont été reconnus par le Programme d'accréditation de Sport Sans Abus durant la période. Quatre rapports du Programme de subventions de recherche de Sport Sans Abus ont également été publiés durant la période. Un deuxième symposium de recherche a été organisé à Winnipeg, au Manitoba, en partenariat avec Anti-Racism in Sport, lors duquel 19 chercheurs ont été invités à présenter 16 projets financés au titre du Programme de subventions de recherche de Sport Sans Abus.

Cinq évaluations du milieu sportif ont été réalisées durant la période, concernant quatre organismes de sport nationaux et un organisme provincial. Les phases de suivi ont débuté pour les quatre premières évaluations terminées, mais ont été mises sur pause le 31 mars 2025 en raison d'un manque de fonds pour les terminer durant l'exercice 2025–2026. À la suite de la première phase de l'évaluation du milieu sportif concernant Hockey Canada et le hockey au Canada, l'évaluation approfondie a été réalisée durant la période et le rapport final a été publié le 8 mai 2025. À la date de publication de ce rapport, des discussions étaient en cours avec Sport Canada concernant le financement requis pour compléter les suivis de rapports déjà publiés.



2.2 Continuer à offrir une éducation pertinente en matière de prévention des différends par le biais d'ateliers et de webinaires

Le personnel du Centre a organisé 30 présentations ou ateliers, dont une table ronde au Sommet Le Sport c'est pour la vie 2025. Des outils et ressources de prévention et de règlement ont été distribués par le biais du kiosque du Centre lors de cinq événements de la communauté sportive.

Des webinaires Sport Sans Abus ont été offerts, portant sur le changement de culture et l'adoption des meilleures pratiques par les organismes de sport et sur la préservation des relations lorsque des différends liés au sport sécuritaire surviennent. Ces séances ont été suivies par des athlètes, des entraîneurs, des administrateurs et des membres du personnel d'organismes de tous les niveaux du système sportif.

2.3 Accroître l'engagement et la sensibilisation de la communauté sportive par l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de communication

Afin de stimuler l'engagement et la sensibilisation, un calendrier mensuel a été élaboré pour promouvoir sur ses réseaux sociaux toutes les publications du Centre de ressources, les ajouts au répertoire des programmes d'éducation Sport Sans Abus ainsi que les rapports de recherche des bénéficiaires de subventions Sport Sans Abus, sur Facebook, LinkedIn et X.

Une séance d'orientation sur les programmes et services du CRDSC a été offerte à des chefs de direction et directeurs généraux d'organismes nationaux de sport nouvellement embauchés.

2.4 Contribuer à l'élaboration de modèles de politiques et de guides à l'intention des organismes à tous les niveaux du système sportif

En collaboration avec des experts externes, des modèles de politiques en matière d'éducation et de sensibilisation, d'embauche, d'interactions, d'obligation de signaler et de confidentialité ont été élaborés, avec un guide complet pour les utilisateurs. Les modèles de politiques ont été déclinés en trois niveaux (1, 2 et 3) afin d'aider les administrateurs, les entraîneurs, les membres de conseils d'administration et les parties prenantes à évaluer le niveau opérationnel de leur organisme de sport et à adapter leurs politiques, procédures et pratiques en conséquence. Chaque niveau représente un niveau différent de structure organisationnelle, de ressources, d'engagements et de capacités. Un webinaire a été organisé pour présenter les nouveaux modèles en mars 2025.

2.5 Maintenir les services de la Ligne d'assistance Sport Sans Abus et du Programme d'aide juridique et bonifier l'offre de services en santé mentale

La Ligne d'assistance Sport Sans Abus a traité un nombre record de 2 162 courriels et appels entrants pendant la période, de membres de la communauté sportive demandant de l'aide. Les situations les plus souvent dénoncées comprenaient des cas d'intimidation (178), de violence verbale (121), d'abus de pouvoir (120) et de violence psychologique (83). Parmi les appels et messages reçus par la Ligne d'assistance, 55 % provenaient de personnes du niveau club/récréatif. Les autres provenaient de personnes du niveau national (13 %), provincial-territorial (13 %) et universitaire/collégial (6 %), certains clients n'ayant pas voulu divulguer cette information. Le service a été fermé le 31 mars 2025, après six années complètes d'activités.

Le Programme d'aide juridique Sport Sans Abus a, durant la période, reçu 58 nouvelles demandes et permis à 43 participants admissibles d'avoir accès, sans frais, à des conseils juridiques pendant qu'ils évoluaient dans les processus de traitement des plaintes ou d'évaluation du milieu sportif. Par l'entremise du Centre canadien de la santé mentale et du sport, le Programme en santé mentale Sport Sans Abus a pu faciliter l'accès à des services de professionnels en santé mentale à 21 participants admissibles.

2.6 Établir des normes de services et raffiner les procédures internes afin d'améliorer l'efficacité de la gestion des plaintes du BCIS

Un groupe de travail sur les politiques en matière de sport sécuritaire comprenant des experts externes dans le domaine, a été établi pour proposer des améliorations aux politiques existantes de Sport Sans Abus et en élaborer de nouvelles pour répondre aux besoins qui évoluent et pour raffiner le processus de traitement des plaintes. Les politiques en matière de mesures provisoires, de violations et sanctions, et de médiation obligatoire ont été publiées en même temps que la Politique sur la révision par le directeur des sanctions et résultats des règlements obtenus par médiation.

Quatorze nouveaux enquêteurs bilingues ont été recrutés pour faire partie de l'Unité d'enquêtes (UE) et le mandat ainsi que la politique de rémunération de l'UE ont été mis à jour. Une boîte à outils sur les meilleures pratiques en matière d'enquêtes liées au sport sécuritaire et la rédaction de rapports a été constituée à l'intention des membres de l'UE.



À la suite d'une révision du processus de traitement des plaintes du BCIS, effectuée par des experts indépendants, un rapport résumant les constatations, les recommandations et le plan d'action du Comité de révision externe a été publié en septembre 2024. Toutes les recommandations sauf deux ont été mises en oeuvre par le Programme Sport Sans Abus, en laissant deux à mettre en oeuvre par le CCES dans le cadre du nouveau PCSS.

2.7 Poursuivre la prestation de tous les services actuels du programme Sport Sans Abus, sans impact sur l'expérience client, pendant sa transition hors du Centre

Le BCIS a continué à offrir des services de traitement des plaintes durant la période et reçu un nombre record de plaintes et de signalements durant sa deuxième année d'activités complète, quoiqu'un nombre moindre d'entre eux aient été jugés admissibles. Exceptionnellement, à la demande de Sport Canada et afin de faciliter le transfert de ses responsabilités au CCES, le BCIS a laissé en suspens toutes les affaires qui lui avaient été soumises entre le 1^{er} février 2025 et le 31 mars 2025. D'autres données statistiques concernant le programme sont présentées dans des sections suivantes du présent rapport.

2.8 Collaborer avec le gouvernement du Canada pour assurer une transition réussie du BCIS

La direction du Centre a travaillé en étroite collaboration avec le Gouvernement du Canada pour faciliter le transfert de la responsabilité de l'administration du CCUMS au CCES. Elle a notamment accepté de prolonger les services de traitement des plaintes du BCIS de quatre mois de plus, après la date de transfert qui avait été annoncée initialement. La principale préoccupation à ce moment-là était le nombre de dossiers que le CCES aurait eu à traiter dès son premier jour d'activités, le 1^{er} avril 2025. L'objectif du BCIS durant la période prolongée, qui est toujours en cours à la date de publication du rapport, est donc de clore autant de dossiers que possible avant de transférer les dossiers restants au CCES.

Le Gouvernement du Canada a joué un rôle essentiel pour parvenir à cette solution, en prolongeant le financement dont le Centre avait besoin pour maintenir les activités du BCIS jusqu'au 31 juillet 2025.

DOMAINE PRIORITAIRE 3 ASSURER LA VIABILITÉ ET L'EXCELLENCE ORGANISATIONNELLE

3.1 Procéder à une analyse des pratiques de gouvernance du Centre et établir un plan d'action pour s'assurer qu'elles sont conformes au Code de gouvernance du sport canadien

Comme le prévoit la *Loi sur l'activité physique et le sport*, les administrateurs du CRDSC sont nommés par le ministre responsable du sport. Un nouveau représentant des athlètes a été nommé au Conseil d'administration par la ministre du Sport et de l'Activité physique en août 2024 en remplacement d'un athlète qui avait démissionné en septembre 2023. Une séance d'orientation complète a été offerte dans le cadre du processus d'intégration.

En juin 2024, sept administrateurs ont fait parvenir une lettre à la ministre du Sport et de l'Activité physique pour solliciter le renouvellement de leur mandat. La ministre a renouvelé les mandats des trois premiers en septembre, mais à la fin de la période, le CRDSC attendait toujours une réponse pour les quatre autres demandes de renouvellement, ainsi qu'un appel de candidature pour remplacer quatre administrateurs dont les mandats se termineront le 2 juillet 2025, notamment celui du président.

Une analyse a été effectuée pour comparer les exigences de gouvernance du Centre en vertu de la Loi avec le Code canadien de gouvernance du sport. Le reste du travail prévu à ce sujet a été suspendu jusqu'à ce que la composition du conseil d'administration soit stabilisée.

3.2 Continuer de promouvoir un environnement de travail respectueux pour les employés, les bénévoles et les professionnels du règlement des différends

Une expertise externe a été engagée pour élaborer un Plan d'action en matière d'EDI. Certaines recommandations ont été mises en oeuvre avant la fin de la période et d'autres seront priorisées pour leur mise en oeuvre, sous réserve de financement.

Dans le cadre de l'engagement du Centre à promouvoir et à assurer un environnement de travail sain et sécuritaire, un comité de santé et sécurité des employés a été établi, et des réunions ont eu lieu régulièrement. Les membres du comité de chaque département ont collaboré pour constituer une collection ciblée de ressources en santé et bien-être, mises à la disposition de tous les employés.



Plusieurs employés, administrateurs, professionnels et bénévoles ont obtenu leurs certifications Les bases de la santé mentale et Les bases de la santé mentale pour les leaders via la plateforme en ligne de Headversity.

Le Centre a maintenu les services de son tiers indépendant, mais n'a été informé d'aucun signalement de plainte ou pré-occupation durant la période.

3.3 S'assurer que les politiques du Centre soient conformes à la Loi, à ses règlements administratifs ainsi qu'à toutes ententes dont le Centre est signataire

Le Rapport annuel 2023-2024 du Centre a été présenté à la Ministre des Sports et de l'Activité physique en juillet 2024 et son Assemblée publique annuelle a eu lieu le 23 septembre 2024 à Brossard, au Québec, avec l'option de participer en mode virtuel.

La politique de ressources humaines du Centre a été mise à jour pour tenir compte des modifications apportées aux lois et normes du travail applicables, et quelques autres politiques ont été révisées afin d'y appliquer un langage épïcène.

Le *Regroupement Loisir et Sport du Québec (RLSQ)*, un organisme sans but lucratif qui offre ses services principalement à des organismes de sport, a fourni des services de tenue de livres au Centre durant la période. La firme Baker Tilly a vérifié les comptes et transactions financières du Centre et présenté son rapport par écrit au Comité de vérification et de finance du Centre le 18 juin 2025. Le Rapport de l'auditeur a été approuvé par le Conseil le 25 juillet 2025. Le Rapport de l'auditeur, qui se trouve à la page 28 du présent rapport, déclare que le Centre se conforme aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et qu'il est économiquement dépendant du financement du gouvernement pour ses opérations financières.

La contribution au niveau de référence de Sport Canada au Centre pour la période s'élevait à **1 100 000 \$**, dont un montant de **5 584 \$** est reporté. Des contributions gouvernementales reportées de **3 364 \$** sont constatées. Les états financiers approuvés indiquent des dépenses connexes de **1 084 114 \$**, réparties comme suit :

- **49 624 \$** pour les frais d'administration : bureau, comptabilité, administration générale et communications;
- **39 152 \$** pour la gouvernance et la conformité;

- **21 877 \$** pour les besoins liés aux langues officielles : traduction de documents et de décisions du Centre;
- **258 545 \$** pour les opérations et programmes : administration des dossiers, formation des arbitres et médiateurs, éducation et sensibilisation; et
- **714 916 \$** pour les ressources humaines : perfectionnement professionnel, salaires et régimes d'avantages sociaux du personnel du Centre.

La contribution de Sport Canada au Programme Sport Sans Abus du Centre supérieure au niveau de référence, pour la période, s'est élevée à **3 943 448 \$**, dont un montant de **130 180 \$** est reporté et un montant de **143 448 \$** est à recevoir. Des contributions gouvernementales reportées de **695 226 \$** sont constatées. Les états financiers approuvés indiquent des dépenses connexes de **4 508 494 \$** réparties comme suit :

- **493 352 \$** pour les frais d'administration : bureau, comptabilité, administration générale, communications et amortissement, principalement pour la plateforme de base de données de consentement;
- **17 183 \$** pour la gouvernance et la conformité;
- **69 987 \$** pour les besoins liés aux langues officielles : traduction de documents et de rapports du Programme Sport Sans Abus;
- **1 182 932 \$** pour les opérations et programmes : Ligne d'assistance Sport Sans Abus, évaluations du milieu sportif, gestion des plaintes, services juridiques, éducation et sensibilisation;
- **337 082 \$** pour la recherche sur le sport sécuritaire; et
- **2 407 958 \$** pour les ressources humaines : perfectionnement professionnel, salaires et régimes d'avantages sociaux du personnel du Programme Sport Sans Abus.

Un excédent de **15 180 \$** des produits par rapport aux charges pour les dépenses de base a été réalisé et sera rendu à Sport Canada.

Pour le Programme Sport Sans Abus, il n'y a aucun excédent des produits par rapport aux charges. Un montant de **143 448 \$** des **200 000 \$** retenus (5% de l'entente de contribution) par Sport Canada est à recevoir pour la période.



Une subvention de **10 000 \$** pour des projets spéciaux liés à l'équité, à la diversité et à l'inclusion a été accordée par Sport Canada et entièrement utilisée.

Le Centre a également généré des revenus indépendants de **30 885 \$** pour la période. De plus, les dépenses du Fonds des signataires ont dépassé de **252 947 \$** ses revenus pour la période.

Comme l'exige l'article 32 de la Loi, le Plan d'entreprise pour l'exercice 2025–2026 a été soumis au ministre des sports le 1^{er} mars 2025. Le Plan indique les priorités stratégiques du Centre pour 2024–2028 comme étant de: (1) offrir des services de règlement des différends pertinents; (2) bâtir un système sportif plus sécuritaire et équitable; et (3) assurer la viabilité et l'excellence organisationnelles.

Le Plan d'entreprise présentait un budget prévoyant des dépenses de base de 2 110 000 \$. Ce montant comprenait :

257 400 \$ pour l'administration; 56 600 \$ pour la gouvernance; 82 500 \$ pour les langues officielles; 483 300 \$ pour les opérations; et 1 230 200 \$ pour les ressources humaines.

À l'initiative de Sport Canada, un financement ponctuel spécial de 1 500 000 \$ a été accordé au Centre afin de maintenir les activités du Bureau du Commissaire à l'intégrité dans le sport, du Programme d'aide juridique Sport Sans Abus, de l'Unité d'enquêtes et du Directeur des sanctions et résultats jusqu'au 31 juillet 2025, afin de soulager le CCES lors de la mise en place de son Programme canadien de sport sécuritaire le 1^{er} avril 2025. Les dépenses prévues comprenaient : 59 000 \$ pour l'administration, 11 000 \$ pour la gouvernance, 68 000 \$ pour les langues officielles, 747 000 \$ pour les opérations et 615 000 \$ pour les ressources humaines.

Au cours de la période, le Centre s'est conformé à toutes ses obligations légales et contractuelles.

Activités du Secrétariat de règlement des différends 2024–2025

Cent six nouveaux dossiers ont été déposés au cours de la période, en provenance de 41 sports différents. Le Tribunal ordinaire a reçu 56 nouvelles demandes, dont six relatives à la sélection d'équipes pour les Jeux olympiques de 2024 et trois relatives à la sélection d'équipes pour les Jeux paralympiques de 2024.

Parmi ces dossiers, 19 ont été réglés par entente entre les parties, soit un taux de règlement de 39 %; 18 dossiers ont été tranchés par arbitrage; huit demandes ont été retirées; et sept dossiers ont été clos sans faire l'objet d'un règlement. La durée moyenne de traitement des dossiers ordinaires a été de 44 jours, quelle que soit la méthode de règlement utilisée, à l'exception de quatre affaires qui étaient toujours en cours à la date de publication.

Treize nouvelles allégations de violation des règles antidopage ont été déposées devant le Tribunal antidopage; un dossier a été tranché par arbitrage, cinq dossiers ont été réglés au moyen d'une entente sur les conséquences ou d'une entente sur la gestion des résultats intervenue entre l'accusé et le CCES, tandis que dans quatre autres dossiers, soit les athlètes ont admis la violation et accepté la sanction, soit ils n'ont pas contesté l'allégation de violation. Dans deux autres dossiers, le CCES a retiré les accusations. La durée moyenne de traite-

ment des dossiers devant le Tribunal antidopage a été de 66 jours, un dossier étant toujours en cours à la date de publication. Des services au titre du Programme d'aide juridique pour les affaires de dopage ont été demandés par un athlète qui a été notifié d'une allégation de violation des règles antidopage passible d'une période de suspension de quatre ans ou plus.

Dix-sept demandes de médiation découlant du Programme Sport Sans Abus ont été traitées par les membres de la liste des médiateurs spécialisés en matière de protection et 18 contestations de décisions du Directeur des sanctions et résultats (DSR) ont été soumises au Tribunal de protection. Parmi les dossiers liés à Sport Sans Abus 10 ont été réglés par accord de consentement entre les parties, 15 ont été réglés par arbitrage et deux contestations ont été retirées. Six dossiers ont été fermés sans qu'une solution n'ait été trouvée et ont été renvoyés au BCIS pour faire l'objet d'une enquête ou passer aux étapes suivantes du processus de traitement des plaintes. Le taux de règlement des dossiers liés au sport sécuritaire réglés par médiation s'établissait à 63 %. La durée moyenne de traitement des dossiers de protection a été de 94 jours, quelle que soit la méthode de règlement des différends utilisée, à l'exception de deux qui étaient toujours en cours au moment de la publication.



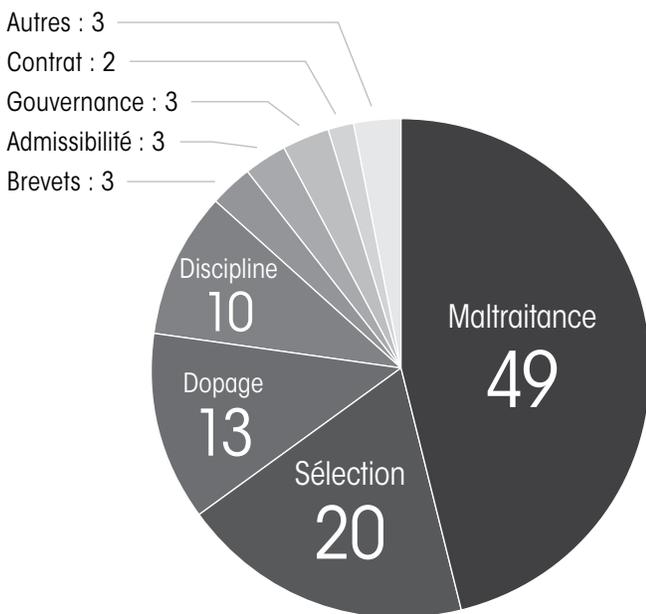
Deux décisions du Tribunal de protection ont été portées devant le Tribunal d'appel durant la période. L'un des appels a été accueilli tandis que l'autre a été rejeté.

Les parties aux procédures ont pu bénéficier d'un accès à des conseils et des services juridiques sans frais par l'entremise du Programme pro bono du Centre. Des données statistiques partielles provenant d'un sondage anonyme réalisé auprès des avocats du programme indiquent que ces derniers ont été contactés par des athlètes, des parents, des entraîneurs,

des officiels et des organismes de sport au moins 99 fois et ont pu apporter leur aide dans environ un tiers de ces affaires. Les principales raisons expliquant le refus d'une affaire étaient un conflit d'horaires entre la procédure et des engagements antérieurs ou le fait que les avocats avaient déjà excédé le nombre d'heures pro bono autorisées par leurs cabinets juridiques. Grâce à ce service, les membres de la communauté sportive ont pu économiser des frais juridiques évalués à 255 675 \$ au cours de la période.

TYPES DE DIFFÉRENDS

Les types de différends soumis au Centre étaient les suivants :



RÉPARTITION DES DIFFÉRENDS SELON LES DISCIPLINES SPORTIVES

Les demandes multiples provenaient des disciplines sportives suivantes :

SPORT	NOMBRE DE DOSSIERS	SPORT	NOMBRE DE DOSSIERS
Hockey sur glace	9	Canoë-kayak	2
Plongeon	8	Cricket	2
Volleyball	8	Dynamophilie	2
Gymnastique	6	Escrime	2
Cyclisme	4	Karaté	2
Football	4	Lacrosse	2
Haltérophilie	4	Natation	2
Soccer	4	Paracyclisme	2
Tir à l'arc	4	Patinage de vitesse	2
Water-polo	4	Ski acrobatique	2
Patinage artistique	3	Ski alpin	2
Sport équestre	3	Snowboard	2
Baseball	2	Voile	2

Un seul différend a été déposé dans chacun des sports suivants : Athlétisme, Aviron, Ballon sur glace, Biathlon, Escalade, Hockey-balle, Natation artistique, Paranatation, Rugby en fauteuil roulant, Ski de fond, Ski paranordique, Sports de neige, Taekwondo, Tennis et Tir.

Statistiques du tribunal 2024-2025

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA Synopsis des dossiers devant le **TRIBUNAL ORDINAIRE** (du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025)

Numéro du dossier Division Type de demande	Sport	Type de différend	Parties ayant initié la demande	Arbitre ou médiateur	Durée de la procédure	Solution	Représentants juridiques
SDRCC 22-0609 Tribunal ordinaire Arbitrage	Lutte	Maltraitance	Fournisseur de service	Richard Pound	731 jours (22 novembre 2022 au 22 novembre 2024)	Demande accordée	Mark Bourrie, André Marin & Adam P. Strömbergsson DeNora (Fournisseur de service), Rachel Allen, Jordan Goldblatt & Morgan McKenna (ONS), Yael Kogan, Michael Smith & Karen McArthur (Parties affectées)
SDRCC 23-0665 Tribunal ordinaire Arbitrage	Hockey	Maltraitance	Athlète		(8 août 2023)	En cours	Daniel Babin & Michael Bookman (Athlète), Adam Klevinas (ONS)
SDRCC 23-0674 Tribunal ordinaire Arbitrage	Haltérophilie	Maltraitance	Entraîneur	Paul Godin	470 jours (6 septembre 2023 au 19 décembre 2024)	Entente de règlement	Gilles Doré (Entraîneur), Sébastien Pyzik (ONS), Claudel Nepton (Partie affectée)
SDRCC 23-0685 Tribunal ordinaire Arbitrage	Hockey	Maltraitance	Athlète		(27 novembre 2023)	En cours	Adam Klevinas (ONS)
SDRCC 24-0704 Tribunal ordinaire Méd-arb	Hockey	Maltraitance	Athlète	Carol Roberts	184 jours (28 février 2024 au 30 août 2024)	Demande rejetée	Peter Abrametz (Athlète), Adam Klevinas & Cristy Nurse (ONS)
SDRCC 24-0713 Tribunal ordinaire Facilitation de règlement	Baseball	Gouvernance	ONS & OPS	Allan Stitt	32 jours (2 mai 2024 au 3 juin 2024)	Entente de règlement	
SDRCC 24-0714 Tribunal ordinaire Arbitrage	Cricket	Sélection	Athlète	David Merrigan	10 jours (2 au 12 mai 2024)	Demande accordée	Jaiveer Chauhan (Athlète)
SDRCC 24-0715 Tribunal ordinaire Arbitrage	Cricket	Sélection	Athlète	David Merrigan	10 jours (2 au 12 mai 2024)	Demande accordée	Jaiveer Chauhan (Athlète)
SDRCC 24-0716 Tribunal ordinaire Méd-arb	Hockey	Maltraitance	Entraîneur	Sylvia Skratek	68 jours (15 mai 2024 au 22 juillet 2024)	Demande rejetée	Adam Klevinas (ONS)
SDRCC 24-0717 Tribunal ordinaire FR préalable	Ski de fond	Sélection	Athlètes & ONS	Larry Banack	72 jours (17 mai 2024 au 28 juillet 2024)	Aucune entente	
SDRCC 24-0718 Tribunal ordinaire Arbitrage	Cyclisme	Sélection	Athlète	Darlene Doiron	33 jours (17 mai 2024 au 19 juin 2024)	Demande retirée	
SDRCC 24-0719 Tribunal ordinaire FR préalable	Football	Discipline	Employés	Jonathan Fidler	66 jours (4 juin 2024 au 9 août 2024)	Aucune entente	
SDRCC 24-0720 Tribunal ordinaire Méd-arb	Gymnastique	Protêt	Athlètes	David Bennett	2 jours (5 au 7 juin 2024)	Demande rejetée	
SDRCC 24-0721 Tribunal ordinaire Méd-arb	Ski alpin	Sélection	Athlète	Janice Johnston	71 jours (6 juin 2024 au 16 août 2024)	Entente de règlement	Amanda Fowler & Tyler Matthews (Athlète)

Statistiques du tribunal 2024-2025

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA Synopsis des dossiers devant le **TRIBUNAL ORDINAIRE** (du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025)

Numéro du dossier Division Type de demande	Sport	Type de différend	Parties ayant initié la demande	Arbitre ou médiateur	Durée de la procédure	Solution	Représentants juridiques
SDRCC 24-0722 Tribunal ordinaire Méd-arb	Cyclisme	Sélection	Athlète	Matthew Wilson	12 jours (9 au 21 juin 2024)	Demande rejetée	
SDRCC 24-0723 Tribunal ordinaire FR préalable	Football	Discipline	Employé & Bénévole	Céline Chopin	43 jours (12 juin 2024 au 25 juillet 2024)	Aucune entente	
SDRCC 24-0724 Tribunal ordinaire Arbitrage	Sport équestre	Sélection	Athlète	Richard McLaren	10 jours (14 au 24 juin 2024)	Demande accordée	Carlos Lopez & Carlos Sayao (Athlète), Annie Bourgeois & Richard Martin (Parties affectées), Michelle Kropp (ONS)
SDRCC 24-0725 Tribunal ordinaire FR préalable	Aviron	Sélection	Athlètes	Gordon Peterson	25 jours (14 juin 2024 au 9 juillet 2024)	Entente de règlement	Adam Klevinas (ONS)
SDRCC 24-0726 Tribunal ordinaire Méd-arb	Water-polo	Sélection	Athlète	Matthew Wilson	10 jours (17 au 27 juin 2024)	Demande retirée	Adam Klevinas (ONS)
SDRCC 24-0727 Tribunal ordinaire Méd-arb	Paranotation	Sélection	Athlète	David Bennett	12 jours (17 au 29 juin 2024)	Demande rejetée	Stephen Funk (Athlète), Benoit Girardin & Will Russell (ONS)
SDRCC 24-0728 Tribunal ordinaire Arbitrage	Tir	Sélection	Athlète	Robert Wickett	6 jours (18 au 24 juin 2024)	Demande rejetée	Tyler Matthews (Athlète), Will Russell (ONS)
SDRCC 24-0729 Tribunal ordinaire FR préalable	Plongeon	Discipline	Athlète & ONS	Allan Stitt	12 jours (20 juin 2024 au 2 juillet 2024)	Entente de règlement	
SDRCC 24-0730 Tribunal ordinaire FR préalable	Plongeon	Discipline	Athlète & ONS	Nadini Sankar-Peralta	7 jours (20 au 27 juin 2024)	Entente de règlement	
SDRCC 24-0731 Tribunal ordinaire Arbitrage	Sport équestre	Sélection	Athlète	Peter Lawless	11 jours (21 juin 2024 au 2 juillet 2024)	Demande rejetée	Alicia Tymec (Athlète), Michelle Kropp (ONS)
SDRCC 24-0732 Tribunal ordinaire FR préalable	Plongeon	Discipline	Athlète & ONS	James Minns	18 jours (24 juin 2024 au 12 juillet 2024)	Entente de règlement	
SDRCC 24-0733 Tribunal ordinaire FR préalable	Plongeon	Discipline	Athlète & ONS	Kimberly Cork	16 jours (25 juin 2024 au 11 juillet 2024)	Entente de règlement	
SDRCC 24-0734 Tribunal ordinaire FR préalable	Plongeon	Discipline	Athlète & ONS	Éric Ouellet	23 jours (25 juin 2024 au 18 juillet 2024)	Entente de règlement	
SDRCC 24-0735 Tribunal ordinaire FR préalable	Taekwondo	Admissibilité	Athlète & ONS	Paul Fauteux	121 jours (1 ^{er} juillet 2024 au 30 octobre 2024)	Aucune entente	Ève-Jacob-Tremblay (Athlète), Adam Klevinas (ONS)
SDRCC 24-0736 Tribunal ordinaire Méd-arb	Patinage artistique	Brevet	Athlète		58 jours (3 juillet 2024 au 30 août 2024)	Entente de règlement	Amanda Fowler & Andrew Smith (Athlète), Adam Klevinas (ONS)

Statistiques du tribunal 2024-2025

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA Synopsis des dossiers devant le **TRIBUNAL ORDINAIRE** (du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025)

Numéro du dossier Division Type de demande	Sport	Type de différend	Parties ayant initié la demande	Arbitre ou médiateur	Durée de la procédure	Solution	Représentants juridiques
SDRCC 24-0737 Tribunal ordinaire Arbitrage	Paracyclisme	Sélection	Athlète	Janie Soublière	13 jours (9 au 22 juillet 2024)	Demande rejetée	
SDRCC 24-0738 Tribunal ordinaire Arbitrage	Paracyclisme	Sélection	Athlète	Janie Soublière	11 jours (11 au 22 juillet 2024)	Demande rejetée	
SDRCC 24-0739 Tribunal ordinaire Arbitrage	Karaté	Sélection	Athlète	Richard McLaren	12 jours (18 au 30 juillet 2024)	Demande rejetée	
SDRCC 24-0740 Tribunal ordinaire Arbitrage	Snowboard	Sélection	Athlète	Carol Roberts	47 jours (21 juillet 2024 au 6 septembre 2024)	Entente de règlement	Adam Klevinas (ONS)
SDRCC 24-0741 Tribunal ordinaire Méd-arb	Hockey	Maltraitance	Entraîneur	Carol Roberts	108 jours (22 juillet 2024 au 7 novembre 2024)	Entente de règlement	Philip Star (Entraîneur), Adam Klevinas (ONS)
SDRCC 24-0742 Tribunal ordinaire Facilitation de règlement	Sports de neige	Gouvernance	ONS	Allan Stitt	53 jours (8 août 2024 au 30 septembre 2024)	FR terminée	
SDRCC 24-0743 Tribunal ordinaire Arbitrage	Sport équestre	Maltraitance	Employeurs	Julie Hopkins	279 jours (16 août 2024 au 22 mai 2025)	Demande accordée	Elizabeth Cordonier, Alexandre Maltas & Jill Wiberg (Employeurs), Michelle Kropp (ONS)
SDRCC 24-0744 Tribunal ordinaire Méd-arb	Cyclisme	Sélection	Athlète		4 jours (16 au 20 août 2024)	Demande retirée	
SDRCC 24-0745 Tribunal ordinaire Méd-arb	Cyclisme	Sélection	Athlète	Aaron Ogletree	9 jours (20 au 29 août 2024)	Entente de règlement	Adam Klevinas (ONS)
SDRCC 24-0746 Tribunal ordinaire FR préalable	Escalade	Discipline	Entraîneur & ONS	Stephen Raymond	43 jours (3 septembre 2024 au 16 octobre 2024)	Entente de règlement	
SDRCC 24-0747 Tribunal ordinaire Arbitrage	Lacrosse	Admissibilité	OPS	Richard Pound	0 jour* (9 septembre 2024)	Demande accordée	
SDRCC 24-0748 Tribunal ordinaire Méd-arb	Hockey	Maltraitance	Athlète	Carol Roberts	84 jours (18 septembre 2024 au 11 décembre 2024)	Demande rejetée	Adam Klevinas (ONS)
SDRCC 24-0749 Tribunal ordinaire Médiation	Ski acrobatique	Contrat	Athlètes	Gordon Peterson	139 jours (19 septembre 2024 au 5 février 2025)	Aucune entente	Emir Crowne & Amanda Fowler (Athlètes), Robert J.C. Deane & Jan Storch (ONS)
SDRCC 24-0750 Tribunal ordinaire Facilitation de règlement	Hockey-balle	Adhésion	ONS & PSO	Peter Moraitis	103 jours (1 ^{er} août 2024 au 12 novembre 2024)	Entente de règlement	
SDRCC 24-0751 Tribunal ordinaire FR préalable	Baseball	Discipline	ONS & PSO	Louis-Marie Vachon	67 jours (3 octobre 2024 au 9 décembre 2024)	Demande retirée	
SDRCC 24-0752 Tribunal ordinaire Arbitrage	Caviardé	Maltraitance	Employé	Jonathan Fidler (juridictionnel)	21 jours (24 octobre 2024 au 14 novembre 2024)	Compétence rejetée	Michelle Kropp (Employé)

* Lorsqu'un dossier est réglé en moins de 24 heures, la durée de la procédure déclarée est de 0 jour.

Statistiques du tribunal 2024-2025

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA Synopsis des dossiers devant le **TRIBUNAL ORDINAIRE** (du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025)

Numéro du dossier Division Type de demande	Sport	Type de différend	Parties ayant initié la demande	Arbitre ou médiateur	Durée de la procédure	Solution	Représentants juridiques
SDRCC 24-0753 Tribunal ordinaire Facilitation de règlement	Canoë-kayak	Gouvernance	Club, ONS & OPS	Hugh McCall	(12 novembre 2024)	En cours	Will Russell (ONS)
SDRCC 24-0754 Tribunal ordinaire Facilitation de règlement	Ski paranordique	Autres	Athlète & ONS	Paul Godin	113 jours (25 novembre 2024 au 18 mars 2025)	Entente de règlement	Kevin Marshall (Athlète)
SDRCC 24-0755 Tribunal ordinaire Arbitrage	Hockey	Maltraitance	Caviardé	Carol Roberts	(28 novembre 2024)	En cours	Giovanni Perri & David Pope (Caviardé), Adam Klevinas (ONS)
SDRCC 24-0756 Tribunal ordinaire FR préalable	Football	Discipline	Bénévole & ONS	Carol Roberts	85 jours (3 décembre 2024 au 26 février 2025)	Entente de règlement	Adam Klevinas (Bénévole), Will Russell (ONS)
SDRCC 24-0757 Tribunal ordinaire Facilitation de règlement	Ski acrobatique	Maltraitance	Athlète & ONS	Carol Roberts	5 jours (11 au 16 décembre 2024)	Aucune entente	Alexandre Maltas (Athlète), Adam Klevinas (ONS)
SDRCC 25-0758 Tribunal ordinaire Méd-arb	Hockey	Maltraitance	Athlète		12 jours (4 au 16 janvier 2025)	Demande retirée	
SDRCC 25-0759 Tribunal ordinaire Méd-arb	Hockey	Maltraitance	Athlète		12 jours (4 au 16 janvier 2025)	Demande retirée	
SDRCC 25-0760 Tribunal ordinaire Méd-arb	Lacrosse	Admissibilité	ONS & OPS	Nadini Sankar-Peralta	58 jours (7 janvier 2025 au 6 mars 2025)	Entente de règlement	
SDRCC 25-0761 Tribunal ordinaire Médiation	Tir à l'arc	Contrat	Athlète		63 jours (15 janvier 2025 au 19 mars 2025)	Entente de règlement	Eli Berg (Athlète), Adam Klevinas (ONS)
SDRCC 25-0762 Tribunal ordinaire Arbitrage	Gymnastique	Brevet	Athlète	Patrice Brunet	40 jours (27 janvier 2025 au 8 mars 2025)	Demande accordée	
SDRCC 25-0763 Tribunal ordinaire Méd-arb	Gymnastique	Brevet	Athlètes	Allan Stitt	56 jours (30 janvier 2025 au 27 mars 2025)	Entente de règlement	
SDRCC 25-0764 Tribunal ordinaire Arbitrage	Patinage de vitesse	Sélection	Athlète	Patrice Brunet	2 jours (3 au 5 février 2025)	Demande rejetée	Adam Klevinas (ONS)
SDRCC 25-0765 Tribunal ordinaire Méd-arb	Ski alpin	Sélection	Athlète	David Bennett	2 jours (17 au 19 février 2025)	Demande retirée	
SDRCC 25-0766 Tribunal ordinaire Arbitrage	Tennis	Maltraitance	Entraîneur		18 jours (3 au 21 mars 2025)	Demande retirée	Kayley Leon (ONS)
SDRCC 25-0767 Tribunal ordinaire Arbitrage	Hockey	Maltraitance	Entraîneur	Jeffrey Palamar	(19 mars 2025)	En cours	Trent Morris (Entraîneur), Adam Klevinas (ONS)
SDRCC 25-0768 Tribunal ordinaire Arbitrage	Hockey	Maltraitance	Entraîneur	Jeffrey Palamar	(19 mars 2025)	En cours	Trent Morris (Entraîneur), Adam Klevinas (ONS)

Statistiques du tribunal 2024-2025

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA
Synopsis des dossiers devant le TRIBUNAL ANTIDOPAGE
 (du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025)

Numéro de dossier Division Type de demande	Sport	Membre accusé	Arbitre	Durée de la procédure	Solution	Représentants juridiques
SDRCC DT 24-0368 Tribunal antidopage Arbitrage	Soccer	Athlète		33 jours (18 avril 2024 au 21 mai 2024)	Présumée renonciation	
SDRCC DT 24-0369 Tribunal antidopage Arbitrage	Athlétisme	Athlète		244 jours (29 mai 2024 au 28 mars 2025)	Accusation retirée	Paul Greene and Matthew Kaiser (Athlète), Adam Klevinas (CCES)
SDRCC DT 24-0370 Tribunal antidopage Arbitrage	Ballon sur glace	Athlète		95 jours (10 juin 2024 au 13 septembre 2024)	Présumée renonciation	
SDRCC DT 24-0371 Tribunal antidopage Arbitrage	Soccer	Athlète		3 jours (17 au 20 juin 2024)	Renonciation	Logan Rogers (Athlète)
SDRCC DT 24-0372 Tribunal antidopage Arbitrage	Tir à l'arc	Athlète		81 jours (29 juillet 2024 au 18 octobre 2024)	Accusation retirée	
SDRCC DT 24-0373 Tribunal antidopage Arbitrage	Dynamophilie	Athlète		17 jours (2 au 19 août 2024)	Entente de gestion des résultats	
SDRCC DT 24-0374 Tribunal antidopage Arbitrage	Soccer	Athlète	Carol Roberts	147 jours (9 septembre 2024 au 3 février 2025)	Aucune violation	Adam Klevinas (CCES)
SDRCC DT 24-0375 Tribunal antidopage Arbitrage	Football	Athlète		20 jours (3 au 23 septembre 2024)	Entente de gestion des résultats	Emir Crowne (Athlète)
SDRCC DT 25-0376 Tribunal antidopage Arbitrage	Dynamophilie	Athlète		22 jours (11 février 2025 au 5 mars 2025)	Entente de gestion des résultats	
SDRCC DT 25-0377 Tribunal antidopage Arbitrage	Hockey	Athlète		21 jours (11 février 2025 au 4 mars 2025)	Entente de gestion des résultats	James Bunting (Athlète)
SDRCC DT 25-0378 Tribunal antidopage Arbitrage	Haltérophilie	Athlète	Patrice Brunet	(6 mars 2025)	En cours	Daniel Pinard (Athlète), Annie Bourgeois & Thomas Stelmazuk-Coté (CCES)
SDRCC DT 25-0379 Tribunal antidopage Arbitrage	Volleyball	Athlète		34 jours (18 février 2025 au 24 mars 2025)	Présumée renonciation	
SDRCC DT 25-0380 Tribunal antidopage Arbitrage	Haltérophilie	Athlète		77 jours (13 mars 2025 au 29 mai 2025)	Entente sur les conséquences	Sonya Diesberger-Walker (Athlète), Adam Klevinas (CCES)

Statistiques du tribunal 2024-2025

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA Synopsis des dossiers devant le **TRIBUNAL DE PROTECTION** (du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025)

Numéro du dossier Division Type de demande	Sport	Type de différend	Parties ayant initié la demande	Arbitre ou médiateur	Durée de la procédure	Solution	Représentants juridiques
SDRCC ST 23-0011 Tribunal de protection Arbitrage	Gymnastique	Maltraitance	Entraîneur		54 jours (15 décembre 2023 au 7 février 2024)	Entente de règlement	Katrina Crocker, Marie Henein, Ewa Krajewska & Taylor Wormington (Entraîneur)
SDRCC ST 24-0013 Tribunal de protection Arbitrage	Patinage artistique	Maltraitance	Entraîneur	Peter Lawless	(5 mars 2024)	Suspendue par les parties	Erin Durant & Sydney McIvor (Entraîneur), Joanna Birenbaum (Partie intéressée)
SDRCC ST 24-0015 Tribunal de protection Médiation	Volleyball	Maltraitance	Athlète & Entraîneur	Sue Lambert	122 jours (25 mars 2024 au 25 juillet 2024)	Entente de règlement	
SDRCC ST 24-0016 Tribunal de protection Médiation	Natation	Maltraitance	Athlètes	David Bennett	94 jours (8 avril 2024 au 11 juillet 2024)	Entente de règlement	Joanna Birenbaum (Athlète)
SDRCC ST 24-0017 Tribunal de protection Arbitrage	Volleyball	Maltraitance	OPS	Aaron Ogletree	331 jours (24 avril 2024 au 21 mars 2025)	Demande accordée	Amanda Franker-Shuh, Alessia Grossi & Elliot Saccucci (OPS), Tavengwa Runyowa (Entraîneur)
SDRCC ST 24-0018 Tribunal de protection Arbitrage	Gymnastique	Maltraitance	Athlète	Janice Johnston	20 jours (2 au 22 mai 2024)	Demande rejetée	
SDRCC ST 24-0019 Tribunal de protection Médiation	Volleyball	Maltraitance	Athlètes & Entraîneur	Janice Johnston	55 jours (21 mai 2024 au 15 juillet 2024)	Entente de règlement	Sean Kelly (Entraîneur)
SDRCC ST 24-0020 Tribunal de protection Arbitrage	Volleyball	Maltraitance	Athlète	JJ McIntyre	2 jours (22 au 24 mai 2024)	Demande accordée	Elizabeth Cordonier (Athlète), Mark Donald (Partie intéressée)
SDRCC ST 24-0021 Tribunal de protection Arbitrage	Volleyball	Maltraitance	Athlète	JJ McIntyre	2 jours (22 au 24 mai 2024)	Demande accordée	Tavengwa Runyowa (Athlète), Mark Donald (Partie intéressée)
SDRCC ST 24-0022 Tribunal de protection Arbitrage	Caviardé	Maltraitance	Entraîneur	Julie Hopkins	75 jours (23 mai 2024 au 6 août 2024)	Demande accordée	Elizabeth Cordonier (Entraîneur), Anna Matas (Partie intéressée)
SDRCC ST 24-0023 Tribunal de protection Arbitrage	Volleyball	Maltraitance	Officiel	Aaron Ogletree	201 jours (24 mai 2024 au 11 décembre 2024)	Demande retirée	
SDRCC ST 24-0024 Tribunal de protection Arbitrage	Gymnastique	Maltraitance	Entraîneur	Andrea Carska-Sheppard	43 jours (6 juin 2024 au 19 juillet 2024)	Demande accordée	Justin Chan (Entraîneur)
SDRCC ST 24-0025 Tribunal de protection Arbitrage	Volleyball	Maltraitance	Athlète	Andrea Carska-Sheppard	53 jours (11 juin 2024 au 3 août 2024)	Demande accordée	
SDRCC ST 24-0026 Tribunal de protection Médiation	Natation artistique	Maltraitance	Athlète & Entraîneur	Patrick Zakaria	28 jours (11 juin 2024 au 9 juillet 2024)	Cessation de la médiation	Angeline Bellehumeur (Athlète), Adam Klevinas (Entraîneur)
SDRCC ST 24-0027 Tribunal de protection Médiation	Voile	Maltraitance	Instructeur & Participant	Charmaine Panko	133 jours (4 juillet 2024 au 14 novembre 2024)	Entente de règlement	

Statistiques du tribunal 2024-2025

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA Synopsis des dossiers devant le **TRIBUNAL DE PROTECTION** (du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025)

Numéro du dossier Division Type de demande	Sport	Type de différend	Parties ayant initié la demande	Arbitre ou médiateur	Durée de la procédure	Solution	Représentants juridiques
SDRCC ST 24-0028 Tribunal de protection Arbitrage	Plongeon	Maltraitance	Caviardé	Peter Lawless	54 jours (5 juillet 2024 au 28 août 2024)	Demande accordée	Michelle Kropp (Caviardé), Angeline Bellehumeur (Partie intéressée)
SDRCC ST 24-0029 Tribunal de protection Arbitrage	Plongeon	Maltraitance	Caviardé	Peter Lawless	53 jours (6 juillet 2024 au 28 août 2024)	Demande accordée	Michelle Kropp (Caviardé), Angeline Bellehumeur (Partie intéressée)
SDRCC ST 24-0030 Tribunal de protection Médiation	Rugby en fauteuil roulant	Maltraitance	DG & Officiel	David Bennett	11 jours (19 au 30 juillet 2024)	Entente de règlement	
SDRCC ST 24-0031 Tribunal de protection Arbitrage	Escrime	Maltraitance	Athlète	Roger Bilodeau	(6 août 2024)	Suspendue par les parties	Michaël Bardagi & Camille Santerre (Athlète), Elena Dimitrova (Athlète)
SDRCC ST 24-0032 Tribunal de protection Médiation	Water-polo	Maltraitance	Athlète & Gérant	Paul Fauteux	71 jours (29 août 2024 au 8 novembre 2024)	Entente de règlement	
SDRCC ST 24-0033 Tribunal de protection Arbitrage	Tir à l'arc	Maltraitance	Athlète	Jeffrey Palamar	172 jours (23 septembre 2024 au 14 mars 2025)	Demande rejetée	Emily Lam & Cenobar Parker (Athlète), Karen Bellehumeur (Partie intéressée)
SDRCC ST 24-0034 Tribunal de protection Médiation	Karaté	Maltraitance	Athlète & Entraîneur	Patrick Zakaria	49 jours (24 septembre 2024 au 12 novembre 2024)	Aucune entente	Isabelle Lamarche (Entraîneur)
SDRCC ST 24-0035 Tribunal de protection Arbitrage	Tir à l'arc	Maltraitance	Athlète	Jeffrey Palamar	164 jours (1 ^{er} octobre 2024 au 14 mars 2025)	Demande rejetée	Emily Lam & Cenobar Parker (Athlète), Karen Bellehumeur (Partie intéressée)
SDRCC ST 24-0036 Tribunal de protection Arbitrage	Soccer	Maltraitance	Entraîneur	Janice Johnston	117 jours (17 octobre 2024 au 11 février 2025)	Demande rejetée	
SDRCC ST 24-0037 Tribunal de protection Arbitrage	Caviardé	Maltraitance	Athlète	Carol Roberts	241 jours (21 octobre 2024 au 19 juin 2025)	Demande accordée	Dylan Jones & Victoria Nix (Athlète), Nancy Hogshead & Anna Matas (Partie intéressée)
SDRCC ST 24-0038 Tribunal de protection Médiation	Paracyclisme	Maltraitance	Athlète	David Bennett	24 jours (21 octobre 2024 au 14 novembre 2024)	Aucune entente	Adam Klevinas (Entraîneur)
SDRCC ST 24-0039 Tribunal de protection Médiation	Canoë-kayak	Maltraitance	Athlètes & Entraîneur	Marie-Claire Belleau	167 jours (5 novembre 2024 au 21 avril 2025)	Entente de règlement	
SDRCC ST 24-0040 Tribunal de protection Médiation	Biathlon	Maltraitance	Employés	Sarah Daitch	140 jours (7 novembre 2024 au 27 mars 2025)	Entente de règlement	Elliot Saccucci & Will Russell (Employés)
SDRCC ST 24-0041 Tribunal de protection Médiation	Gymnastique	Maltraitance	Athlètes	Anne Sone	105 jours (15 novembre 2024 au 28 février 2025)	Entente de règlement	
SDRCC ST 24-0042 Tribunal de protection Médiation	Escrime	Maltraitance	Athlètes	Patrick Zakaria	(13 décembre 2024)	En cours	Michaël Bardagi & Elena Dimitrova (Athlètes)

Statistiques du tribunal 2024-2025

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA Synopsis des dossiers devant le **TRIBUNAL DE PROTECTION** (du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025)

Numéro du dossier Division Type de demande	Sport	Type de différend	Parties ayant initié la demande	Arbitre ou médiateur	Durée de la procédure	Solution	Représentants juridiques
SDRCC ST 24-0043 Tribunal de protection Arbitrage	Haltérophilie	Maltraitance	Athlète	Carol Roberts	95 jours (15 décembre 2024 au 20 mars 2025)	Demande rejetée	Sebastian Pyzik & Arielle Reeves-Breton (Employé)
SDRCC ST 24-0044 Tribunal de protection Arbitrage	Snowboard	Maltraitance	Entraîneur	Aaron Ogletree	80 jours (17 décembre 2024 au 7 mars 2025)	Demande retirée	Adam Klevinas (Entraîneur)
SDRCC ST 24-0045 Tribunal de protection Médiation	Patinage de vitesse	Maltraitance	Athlètes	Nadini Sankar-Peralta	90 jours (16 décembre 2024 au 16 mars 2025)	Entente de règlement	
SDRCC ST 25-0046 Tribunal de protection Médiation	Voile	Maltraitance	Athlètes & Entraîneurs	Carol Roberts	39 jours (16 janvier 2025 au 24 février 2025)	Cessation de la médiation	Joanna Birenbaum (Athlète), Isabelle Lamarche (Entraîneur)
SDRCC ST 25-0047 Tribunal de protection Médiation	Water-polo	Maltraitance	Athlètes & Entraîneur	Bruce Ally	133 jours (17 janvier 2025 au 30 mai 2025)	Aucune entente	Elena Dimitrova (Athlète), Alex Stojicevic (Entraîneur)
SDRCC ST 25-0048 Tribunal de protection Médiation	Patinage artistique	Maltraitance	Athlète & Entraîneur	Anne Sone	144 jours (31 janvier 2025 au 24 juin 2025)	Entente de règlement	
SDRCC ST 25-0049 Tribunal de protection Arbitrage	Water-polo	Maltraitance	Entraîneur	Janice Johnston	63 jours (13 février 2025 au 17 avril 2025)	Demande rejetée	Bay Ryley (Entraîneur)
SDRCC ST 25-0050 Tribunal de protection Médiation	Haltérophilie	Maltraitance	Entraîneurs	Charmaine Panko	62 jours (14 février 2025 au 17 avril 2025)	Aucune entente	

Statistiques du tribunal 2024-2025

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA Synopsis des dossiers devant le **TRIBUNAL D'APPEL** (du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025)

Numéro du dossier Division Type de demande	Sport	Type de différend	Appelant	Arbitre	Durée de la procédure	Solution	Représentants juridiques
SDRCC SAT 24-0001 Tribunal d'appel Arbitrage	Volleyball	Protection	DSR	Janie Soublière	125 jours (19 juin 2024 au 22 octobre 2024)	Appel accordé	Elizabeth Cordonier, Jill Wiberg & Tavengwa Runyowa (Athlètes)
SDRCC SAT 24-0002 Tribunal d'appel Arbitrage	Caviardé	Protection	DSR	Richard McLaren, Carol Roberts & Janie Soublière	188 jours (29 août 2024 au 5 mars 2025)	Appel rejeté	Elizabeth Cordonier, Alexandre Maltas & Jill Wiberg (Entraîneur), Anna Matas (Partie intéressée)



Arbitres et médiateurs nommés jusqu'au 30 avril 2025, par province

ALBERTA

Brian Conway (Arbitre)
Julie Hopkins (Arbitre)
Sue Lambert (Médiatrice)
Michelle Simpson (Médiatrice)
John Harrison Welbourn (Arbitre)

COLOMBIE-BRITANNIQUE

Paul Denis Godin (Médiateur)
Peter Lawless (Arbitre)
Hugh McCall (Médiateur et Arbitre)
JJ McIntyre (Arbitre)
Carol Roberts (Médiatrice et Arbitre)
Paul Singh (Médiateur)
Sylvia Skratek (Médiatrice et Arbitre)
Harveen Thauli (Médiatrice et Arbitre)
Robert Wickett (Arbitre)

MANITOBA

Kimberly Cork (Mediator)
Jeffrey Palamar (Arbitrator)

NOUVELLE-ÉCOSSE

David Merrigan (Arbitre)

NOUVEAU-BRUNSWICK

Darlene Doiron (Médiatrice)

ONTARIO

Bruce Ally (Médiateur)
L'honorable Robert P. Armstrong (Arbitre)
Larry Banack (Médiateur et Arbitre)
David Bennett (Médiateur et Arbitre)
Roger Bilodeau (Arbitre)
Andrea Carska-Sheppard (Arbitre)
John Curtis (Médiateur)
Jonathan Fidler (Médiateur et Arbitre)
Dana Hirsh (Arbitre)
Marvin Huberman (Arbitre)
Janice Johnston (Médiatrice et Arbitre)
Richard H. McLaren (Arbitre)
James Minns (Médiateur et Arbitre)
Robert Néron (Arbitre)
Aaron Ogletree (Médiateur et Arbitre)

Gordon E. Peterson (Médiateur et Arbitre)
Stephen Raymond (Médiateur et Arbitre)
Nadini Sankar-Peralta (Médiatrice et Arbitre)
Christine Schmidt (Médiatrice et Arbitre)
Laurie Sherry (Médiatrice)
Anne Sone (Médiatrice)
Allan Stiitt (Médiateur et Arbitre)
Matthew Wilson (Médiateur et Arbitre)

QUÉBEC

Marie-Claire Belleau (Médiatrice)
Patrice M. Brunet (Arbitre)
Céline Chopin (Médiatrice)
Sarah Daitch (Médiatrice)
Dominique Fortin (Médiatrice)
Hélène de Kovachich (Médiatrice)
Stephen L. Drymer (Médiateur et Arbitre)
Paul Fauteux (Médiateur)
L. Yves Fortier (Médiateur et Arbitre)
Peter Moraitis (Médiateur)
Clarisse N'Kaa Baïera (Médiatrice)
Éric Ouellet (Médiateur et Arbitre)
Richard W. Pound (Arbitre)
Janie Soublière (Arbitre)
Louis-Marie Vachon (Médiatrice/Arbitre)
Patrick Zakaria (Médiateur)

SASKATCHEWAN

Kim Bodnarchuk (Arbitre)
Tim Nickel (Médiateur)
Charmaine Panko (Médiatrice et Arbitre)
Tiffany Paulsen (Arbitre)
Ambrosia Varaschin (Arbitre)

TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

James Oakley (Médiateur et Arbitre)

PROGRAMME DE MENTORAT POUR LES FEMMES ARBITRES

Le Programme de mentorat pour les femmes arbitres a pris fin le 31 mars 2025. Les efforts pour augmenter la proportion de femmes arbitres ont porté fruit, quatre participantes ayant réussi à se joindre à la liste du CRDSC.

Rapport des activités du Bureau du Commissaire à l'intégrité dans le sport

Au total, 313 plaintes ont été reçues par le biais du BCIS au cours de la période. De ce nombre, au total 97 ont été jugées recevables par le BCIS. Les raisons pour lesquelles les autres plaintes ont été jugées non recevables étaient généralement les suivantes :

- **48 %** parce que l'intimé n'était pas un participant de Sport Sans Abus;
- **21 %** en raison de la nature des allégations qui ne portaient pas sur des questions liées au CCUMS;
- **16 %** déposées après le 31 janvier 2025 ont été mises en suspens;
- **7,1 %** en raison de renseignements inadéquats (renseignements insuffisants ou manque de méthode viable pour obtenir les renseignements nécessaires pour donner suite);

- **1,9 %** parce que l'organisme concerné n'était pas un signataire du programme;
- **0,9 %** pour défaut de compétence en raison de la nature ancienne des allégations;
- **5,6 %** pour d'autres raisons.

Pour les plaintes non recevables, une autre option de signalement a été identifiée et l'auteur de la plainte a été référé dans 78 % des cas (168 sur 216). Parmi ceux-ci, 16 dossiers mis en suspens ont été référés au Programme canadien de sport sécuritaire du CCES le 1^{er} avril 2025.

À la fin de la période, la durée moyenne pour évaluer si une plainte était recevable était de 9,8 jours, tandis que la durée moyenne d'une enquête indépendante était de 155 jours. De nouvelles mesures ont été prises par le BCIS durant la période pour améliorer la durée des enquêtes, leur durée moyenne ayant ainsi été réduite de 20 % par rapport à la période précédente. Le BCIS a réalisé au total 135 enquêtes durant la période.

RÉPARTITION DES DOSSIERS DU BCIS

	1 ^{ère} année 20 juin 2022 – 31 mars 2023	2 ^e année 1 ^{er} avril 2023 – 31 mars 2024	Période de référence 1 ^{er} avril 2024 – 31 mars 2025	TOTAL 20 juin 2022 – 31 mars 2025
Clients aidés par la Ligne d'assistance Sport Sans Abus	322	530	647	1 499
Plaintes reçues	96	299	313	708
Plaintes relevant de la compétence du BCIS	32	134	97	255
Référés à d'autres tiers indépendants	Non disponible	72 sur 165 (44 %)	168 sur 216 (78 %)	240 sur 381 (63 %)
Temps moyen (en jours) pour évaluer si le BCIS a compétence à l'égard d'une plainte	12,15	23,14	9,83	15,85
Durée moyenne (en jours) d'une enquête indépendante	170	239	155	206

Les catégories d'allégations de violations du CCUMS (section 5) pour tous les cas recevables pendant la période de référence, et au total depuis le début du programme, sont affichées

dans le tableau ci-dessous. À noter que plusieurs catégories de violations peuvent être alléguées dans le cadre d'une même plainte.

Catégories de violations alléguées	2024–25	Du 20 juin 2022 au 31 mars 2025
Maltraitance psychologique	31 %	28 %
Maltraitance sexuelle	11 %	13 %
Transgression(s) des limites	8 %	11 %
Maltraitance physique	9 %	9 %
Négligence	10 %	8 %
Discrimination	8 %	7 %
Interférence avec ou manipulation du processus	5 %	5 %
Conditionnement	4 %	5 %
Mettre un participant à risque de maltraitance	5 %	4 %
Représailles	5 %	3 %
Omission de signaler	4 %	3 %
Complicité	1 %	2 %
Signalement intentionnel d'une fausse allégation	0 %	1 %

RÔLE DE L'INTIMÉ

Le tableau ci-dessous indique le rôle de l'intimé, tel qu'identifié dans le cadre des cas recevables au cours de la période de référence et au total depuis le début du programme. À noter que plusieurs catégories de rôles sont possibles dans un même signalement.

À la fin de la période, au total 27 929 participants au niveau national du sport avaient signé le consentement en ligne du BCIS, après avoir accepté de relever de sa compétence.

Dans le sport de volleyball seulement, environ 77 817 participants aux niveaux des provinces, territoires et clubs ont également été assujettis à la compétence du BCIS par l'entremise d'un partenariat pancanadien sous le leadership de Volleyball Canada. Les services du Programme Sport Sans Abus dans ces dossiers ont été fournis sous forme de services payants.

Rôle de l'intimé	2024–25	Du 20 juin 2022 au 31 mars 2025
Entraîneur(e)	48 %	47 %
Athlète	16 %	21 %
Officiel(le)/arbitre	16 %	10 %
Administrateur(trice)/Gestionnaire	10 %	9 %
Membre du Conseil d'administration	6 %	5 %
Autres (employés, équipe médicale/soignants, bénévoles, parents)	5 %	7 %

Rapport du Conseil des sanctions en matière de maltraitance dans le sport

Le Conseil des sanctions en matière de maltraitance dans le sport (le Conseil) se composait de cinq membres bénévoles totalement indépendants de tout signataire du programme, qui ont été nommés à la suite d'un appel public. Le Conseil était chargé de superviser le rôle du Directeur des sanctions et résultats indépendamment des autres fonctions du Programme Sport Sans Abus. Le mandat du Conseil a pris fin officiellement le 31 mars 2025, tandis que la fonction du Directeur des sanctions et résultats est toujours en vigueur à la date de publication de ce rapport.

Les membres du Conseil, de juin 2022 à la fin mars 2025, étaient les suivants : Dean Howie à titre de président (ancien entraîneur), Emily Cameron-Blake (ancienne athlète d'une équipe nationale), Katherine Haber (ancienne athlète d'une équipe nationale), John Martelli (avocat) et Katharine White (Cornish) (ancienne athlète d'une équipe nationale).

ACTIVITÉS DU BUREAU DU DIRECTEUR DES SANCTIONS ET RÉSULTATS

Durant l'exercice 2024–2025, le Bureau du DSR :

- a imposé des mesures provisoires dans 11 dossiers;
- a rendu des décisions finales au sujet de violations dans 50 dossiers;
- a comparu devant le Tribunal de protection dans 18 nouveaux dossiers pour présenter une défense dans des contestations de mesures provisoires, violations et/ou sanctions;
- a participé à 17 nouvelles médiations et approuvé neuf ententes de règlements intervenues entre les parties dans neuf de ces dossiers.

DONNÉES STATISTIQUES GLOBALES DU 22 JUIN 2022 AU 30 JUIN 2025

Depuis le lancement du programme le 20 juin 2022 jusqu'à la date de publication, la DSR et son Directeur adjoint (DASR) ont évalué 77 plaintes pour la nécessité d'imposer des mesures provisoires et ont effectivement imposé des mesures provisoires dans 53 de ces plaintes, dont certaines concernaient plusieurs intimés.

Au cours de la même période, les DSR/DASR ont analysé les rapports d'enquête de 95 plaintes et rendu des décisions sur les violations et les sanctions, certaines plaintes impliquant plusieurs intimés. En moyenne, 75 % des décisions des DSR/DASR ont mené à l'imposition de sanctions allant de conséquences mineures à des suspensions à vie.

Neuf dossiers ont également donné lieu à l'imposition d'un « statut en attente » par les DSR/DASR, ce qui signifie que les individus visés n'étaient pas, au moment de la plainte, assujettis au CCUMS. Toutefois, la plainte serait admissible si ces individus deviennent éventuellement assujettis au CCUMS.

Les DSR/DASR ont participé à un total 26 médiations, dont 15 se sont soldées par une règlement à l'amiable. Les DSR/DASR ont aussi pris part à 27 audiences devant le Tribunal de protection et trois audiences devant le Tribunal d'appel depuis la création du programme Sport Sans Abus.

À la date de publication et dans le cadre de la prolongation de son mandat, le bureau du DSR est toujours impliqué dans deux médiations de sport sécuritaire au CRDSC, trois contestations de décisions relatives à des violations et/ou des sanctions devant le Tribunal de protection et un appel devant Tribunal d'appel.

Dasha Peregoudova est la Directrice des sanctions et résultats et David Kellerman, le Directeur adjoint.

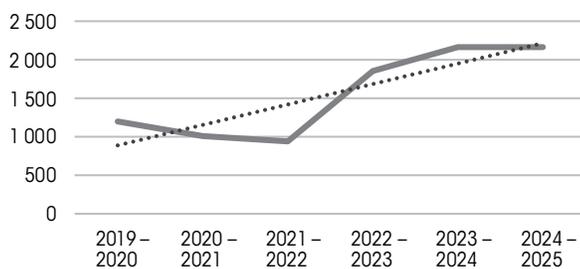
Rapport sur les services de soutien du Programme Sport Sans Abus

LIGNE D'ASSISTANCE SPORT SANS ABUS

Créée en mars 2019, la Ligne du sport canadien, rebaptisée par la suite Ligne d'assistance Sport Sans Abus, était l'une des premières initiatives de sport sécuritaire au Canada à recevoir un soutien financier du gouvernement fédéral.

Mise à part une baisse du nombre d'appels, courriels et messages textes reçus en 2020-2022 en raison de l'arrêt des sports durant la pandémie de COVID, les données d'utilisation indiquent une augmentation régulière au fil du temps.

APPELS ET MESSAGES ENTRANTS



Les données statistiques de 2019 à 2025 révèlent les tendances et les profils des clients qui ont reçu de l'aide, la nature des préoccupations soulevées et les autres ressources vers lesquels les clients ont été dirigés. Elles suggèrent que certains gouvernements provinciaux et territoriaux devraient suivre l'exemple de certains de leurs homologues plus proactifs et du gouvernement fédéral :

- Si la répartition des clients selon la province ou le territoire correspondait généralement à la taille de la population,

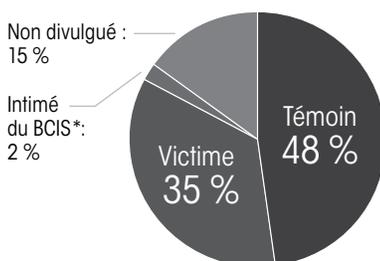
les clients provenant des provinces dotées de mesures ou programmes de sport sécuritaire étaient moins nombreux à contacter la ligne d'assistance nationale, par rapport à leur poids démographique;

- Un changement notable a été observé de 2019 à 2025 en ce qui a trait à la nature des références de la part des téléphonistes, un nombre significativement moins important de clients ayant été réorientés vers les tierces parties indépendantes ou mécanismes de plaintes d'organismes unisport, au profit de services multisports, dont le Bureau du Commissaire à l'intégrité dans le sport et, lorsque justifié, des services non liés au sport;
- Au total, seulement 16 % des clients ont fait part de préoccupations ou obtenu des conseils au sujet de problèmes découlant d'un programme national de sport; en revanche, les clients provenant de milieux où des participants plus jeunes sont le plus souvent impactés (clubs, niveau communautaire/récréatif, provincial) représentaient 67 % des clients qui contactaient la ligne d'assistance, ce qui laisse penser que les gouvernements provinciaux et territoriaux devraient en faire davantage pour protéger leurs jeunes participants au sport.

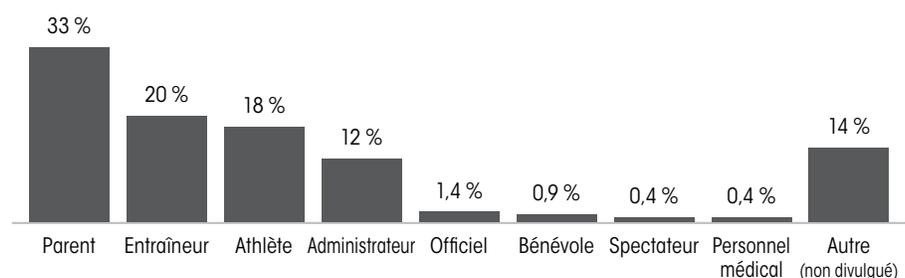
Le CRDSC souhaite remercier du fond du cœur les téléphonistes de la ligne d'assistance qui se sont dévoués sans compter pour fournir un service de qualité dans les deux langues officielles, sept jours par semaine, douze heures par jour, et dont certains sont restés fidèles au programme durant les six années d'activités. La rétroaction des clients a été extrêmement positive, ceux-ci ayant surtout apprécié la capacité d'écoute, la serviabilité et la patience des téléphonistes. Leur formation professionnelle et leurs titres

STATISTIQUES 2019-2025 DE LA LIGNE D'ASSISTANCE SPORT SANS ABUS : CARACTÉRISTIQUES DES CLIENTS

Contexte du client



Rôle du client



* Les intimés d'une plainte au BCIS n'ont été répertoriés qu'à partir de 2024-2025 et représentaient 7% des clients de la ligne d'assistance cette année-là.

de consultants en performance mentale certifiés et de membres de l'Association canadienne de psychologie du sport ont joué un rôle clé dans le succès du programme. Le Centre canadien de la santé mentale et du sport (CCSMS) a également été d'une aide inestimable pour le CRDSC afin de mettre en place et fournir ce service en un temps record pour assurer le succès du lancement en mars 2019.

PROGRAMME D'AIDE JURIDIQUE

Le Programme d'aide juridique Sport Sans Abus a été conçu pour donner accès à des conseils juridiques sans frais aux parties à des plaintes recevables en matière de sport sécuritaire du niveau national du sport au Canada. À mesure que le Programme Sport Sans Abus a pris de l'envergure, lorsqu'il est devenu obligatoire pour les organismes nationaux de sport d'y adhérer au printemps 2023, le nombre de demandes d'aide juridique a considérablement augmenté.

Le Programme d'aide juridique Sport Sans Abus continue à être offert à toutes les parties admissibles dans les dossiers qui continueront à être gérés par le Bureau du Commissaire à l'intégrité dans le sport entre le 1^{er} avril et le 31 juillet 2025.

Au cours des trois années du programme, sur les 122 demandes reçues, 100 (82 %) ont été jugées recevables. De manière générale, 53 % des demandes ont été déposées par les intimés visés par des plaintes, tandis que 47 % des demandes provenaient de plaignants ou plaignants potentiels, de personnes intéressées et de personnes demandant des évaluations du milieu sportif.

Dans chaque cas, la partie qui accédait au programme pouvait obtenir jusqu'à une heure de consultation auprès d'un avocat à différentes étapes clés du processus, afin de l'aider à comprendre ses droits, gérer et préparer les prochaines étapes, soit avant de déposer une plainte, de prendre part à une entrevue avec un enquêteur, de considérer ses options de contester une décision, etc.

PROGRAMME DE SOUTIEN EN SANTÉ MENTALE

Sport Sans Abus a donné accès à des professionnels en santé mentale par l'entremise du CCSMS aux parties impliquées dans des plaintes pour maltraitance. Plus de deux tiers des utilisateurs étaient des plaignants ou des personnes intéressées, tandis qu'un peu plus de 30 % étaient des intimés.

Conscient des traumatismes vicariants qui peuvent toucher les personnes qui travaillent avec des clients dans ces dossiers très sensibles et difficiles, le Programme de soutien en santé mentale a également été mis à la disposition de tous les membres du personnel et les professionnels du CRDSC.

Au total, 34 personnes admissibles ont demandé l'aide de ce programme et bénéficié de 111 consultations avec des professionnels de la santé mentale soigneusement sélectionnés par le CCSMS en fonction des besoins individuels de chaque client.

Programme de subventions de recherche Sport Sans Abus

La recherche universitaire constitue la pierre angulaire des connaissances, qui ensuite permettent de concevoir de meilleurs programmes, qu'il s'agisse de mesures de prévention ou de méthodes d'intervention. Le Programme Sport Sans Abus a attribué au total 1 227 537 \$ à 28 projets de recherche de 2022 à 2024, à des chercheurs de 14 universités canadiennes différentes.

Bien que le financement provenait principalement du Gouvernement du Canada, le Comité olympique canadien a également contribué à ce total à hauteur de 129 878 \$, ce qui a permis de financer deux intéressants projets de recherche de plus en 2023-2024. Le Comité olympique canadien a également accordé un montant supplémentaire de 32 200 \$ pour financer la traduction de 14 rapports de recherche pour lesquels le CRDSC n'a pas obtenu de fonds du gouvernement fédéral.

Le CRDSC s'engage à maintenir accessibles en ligne les informations relatives au Programme de subventions de recherche Sport Sans Abus sur son site Internet principal et à les tenir à jour, pour être consultées ultérieurement, ce qui inclut les projets financés et leurs rapports.

SYMPOSIUMS SPORT SANS ABUS

2022 : Dès le début du programme, un comité d'experts externe a recommandé que soient rédigées des synthèses des connaissances sur 10 thèmes pertinents pour le sport sécuritaire. Un symposium a eu lieu à Toronto, qui a réuni les auteurs de ces synthèses de connaissances et d'autres experts dans le domaine. Le groupe de réflexion ainsi constitué a proposé une série de recommandations pour éclairer les futures politiques, pratiques et recherches. Ces recommandations ont fourni les données empiriques qui ont permis au CRDSC de bâtir le cadre et d'établir les priorités pour son Programme de subventions de recherche Sport Sans Abus.

2025 : Après l'annonce du transfert du BCIS au CCES, un dernier symposium de recherche Sport Sans Abus a eu lieu à Winnipeg, en février 2025, pour célébrer les projets financés par le programme et assurer la pérennité des projets de recherche liés au sport sécuritaire. Les chercheurs ont présenté les données finales ou partielles de leurs projets, mettant en lumière les avancées et besoins futurs dans le domaine et facilitant le réseautage entre les chercheurs canadiens pour la poursuite du travail accompli jusqu'à présent.

DONNÉES RÉCAPITULATIVES DU PROGRAMME 2022-2025

	2022-2023	2023-2024	2024-2025	Subventions totales
Enveloppe totale de financement	100 000 \$	512 826 \$	614 711 \$ (incluant les 129 878 \$ du COC)	1 227 537 \$ (incluant la contribution du COC)
Projets financés	10	9	9	28
Universités bénéficiaires	8	8	8	24
Projets terminés	10	5	2	17
Rapports publiés	10	4	0	14
Rapports en cours de traduction	0	1 (publication prévue en 2025)	2 (publication prévue en 2025)	3
Projets pluriannuels en cours	0	4 (seront terminés en 2026)	7 (2 seront terminés en 2026 et 5 en 2027)	11

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux directeurs du
Centre de Règlement des Différends Sportifs du Canada

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du **Centre de Règlement des Différends Sportifs du Canada**, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025, les états de l'évolution de l'actif net, des résultats (Annexe A) et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2025, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Informations autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états

La direction est responsable des autres informations. Les autres informations comprennent:

- ♦ Les informations, autres que les états financiers et notre rapport d'audit y afférent, figurant dans le rapport annuel.

Notre opinion sur les états financiers ne couvre pas les autres informations et de ce fait, nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance à cet égard. Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations mentionnées ci-dessus tout en examinant si ces autres informations sont sensiblement incohérentes avec les états financiers ou avec nos connaissances acquises lors de l'audit, ou si elles semblent par ailleurs comporter des inexactitudes significatives.

AUDIT • FISCALITÉ • SERVICES-CONSEILS

Baker Tilly Montréal S.E.N.C.R.L. / LLP, qui exerce ses activités sous le nom de Baker Tilly Montréal est membre de la Coopérative Baker Tilly Canada, qui fait partie du réseau mondial Baker Tilly International Limited. Les membres de la Coopérative Baker Tilly Canada et de Baker Tilly International Limited sont tous des entités juridiques distinctes et indépendantes.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Le rapport annuel devrait être mis à notre disposition après la date du présent rapport de l'auditeur. Si, suite aux travaux que nous effectuerons sur ces autres informations nous concluons l'existence d'une inexactitude significative sur ces autres informations, nous sommes tenus d'en informer les personnes chargées de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- ♦ nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

- ♦ nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- ♦ nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- ♦ nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- ♦ nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Baker Tilly Montréal S.E.N.C.R.L./LLP*¹

Montréal (Québec)
le 25 juin 2025

¹CPA auditeur, permis de comptabilité publique no. A114616

**CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU
CANADA**
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 MARS 2025

	2025	2024
ACTIF		
À court terme		
Encaisse (note 3)	\$ 2,033,652	\$ 4,590,353
Débiteurs (note 4)	540,155	950,951
Frais payés d'avance et dépôts	<u>150,148</u>	<u>150,873</u>
	2,723,955	5,692,177
Frais payés d'avance et dépôts	26,262	26,262
Immobilisations (note 5)	103,077	127,200
Immobilisations incorporelles (note 6)	<u>95,011</u>	<u>380,045</u>
	<u>\$ 2,948,305</u>	<u>\$ 6,225,684</u>
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer	\$ 1,058,905	\$ 1,411,132
Apports à payer (note 7)	15,180	1,663,652
Portion à court terme des produits reportés (note 8)	<u>398,954</u>	<u>997,978</u>
	1,473,039	4,072,762
Produits reportés (note 8)	<u>81,148</u>	<u>560,003</u>
	<u>1,554,187</u>	<u>4,632,765</u>
SOLDE DES FONDS		
Investi en immobilisations	8,885	9,121
Non affecté	<u>1,385,233</u>	<u>1,583,798</u>
	<u>1,394,118</u>	<u>1,592,919</u>
	<u>\$ 2,948,305</u>	<u>\$ 6,225,684</u>

Au nom du conseil:

_____ *Directeur*

_____ *Directeur*

Voir les notes afférentes aux états financiers

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025

	2025		
	<u>Investi en immobilisations</u>	<u>Non affecté</u>	<u>Total</u>
Solde au début de l'exercice	\$ 9,121	\$ 1,583,798	\$ 1,592,919
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges de l'exercice	(304,157)	105,356	(198,801)
Produits reportés comptabilisés pour les investissements en immobilisations	<u>303,921</u>	<u>(303,921)</u>	<u>-</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>\$ 8,885</u>	<u>\$ 1,385,233</u>	<u>\$ 1,394,118</u>
	2024		
	<u>Investi en immobilisations</u>	<u>Non affecté</u>	<u>Total</u>
Solde au début de l'exercice	\$ 13,023	\$ 477,150	\$ 490,173
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges de l'exercice	(39,255)	1,142,001	1,102,746
Investissement en immobilisations	97,041	(97,041)	-
Investissement en immobilisations incorporelles	386,955	(386,955)	-
Produits reportés pour les investissements en immobilisations	(97,041)	97,041	-
Produits reportés pour les investissements en immobilisations incorporelles	(386,955)	386,955	-
Produits reportés comptabilisés pour les investissements en immobilisations	<u>35,353</u>	<u>(35,353)</u>	<u>-</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>\$ 9,121</u>	<u>\$ 1,583,798</u>	<u>\$ 1,592,919</u>

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA

ÉTAT DES RÉSULTATS (ANNEXE A)

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025

	2025	2024
Produits		
Apports gouvernementaux (note 9)	\$ 5,472,826	\$ 6,667,607
Adhésion des signataires	1,486,812	1,118,556
Indépendants	999,354	405,258
Intérêts	54,916	37,316
	<u>8,013,908</u>	<u>8,228,737</u>
Charges		
Administratives		
Frais de bureau	51,919	85,054
Assurances	67,312	45,619
Services professionnels	84,386	113,858
Promotion et communication	6,854	376
Télécommunication	18,102	14,168
Technologie de l'information	3,258	6,943
Évènements, déplacements et repas	1,141	5,834
Intérêts, frais bancaires et pénalités	121	1,025
Amortissement	308,961	38,975
	<u>542,054</u>	<u>311,852</u>
Gouvernance		
Services professionnels	22,600	17,795
Évènements, déplacements et repas	18,229	35,216
Assurances	9,244	8,094
Promotion et communication	4,379	4,176
Télécommunication	67	-
Frais de bureau	20	142
Avantages sociaux	1,796	-
	<u>56,335</u>	<u>65,423</u>
Ressources humaines		
Salaires	2,089,718	1,887,906
Avantages sociaux	316,110	291,748
Services professionnels	56,608	82,117
Contractuels	603,796	171,162
Évènements, déplacements et repas	36,910	69,037
Développement professionnel	19,262	19,606
Frais de bureau	470	387
	<u>3,122,874</u>	<u>2,521,963</u>

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA

ÉTAT DES RÉSULTATS (ANNEXE A) (suite) POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025

	2025	2024
Langues officielles		
Traduction pour le tribunal	37,192	46,282
Traduction générale	48,246	28,773
Interprétation	2,226	19,430
Développement professionnel	4,200	5,400
	<u>91,864</u>	<u>99,885</u>
Exploitation		
Services professionnels	4,038,595	2,048,234
Promotion et communication	7,264	26,792
Évènements, déplacements et repas	67,108	194,580
Télécommunication	4,479	10,608
Technologie de l'information	45,388	33,888
Frais de bureau	18	1,592
Intérêts, frais bancaires et pénalités	475	833
Développement professionnel	750	4,130
Avantages sociaux	310	-
Amortissement	196	279
	<u>4,164,583</u>	<u>2,320,936</u>
Recherche		
Services professionnels	326,446	411,167
Évènements, déplacements et repas	56,013	-
Promotion et communication	3,799	-
Frais de bureau	271	-
	<u>386,529</u>	<u>411,167</u>
	<u>8,364,239</u>	<u>5,731,226</u>
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges d'exploitation avant le recouvrement (remboursement) de l'apport excédentaire	(350,331)	2,497,511
Recouvrement (remboursement) de l'apport excédentaire	<u>151,530</u>	<u>(1,394,765)</u>
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges de l'exercice	<u>\$ (198,801)</u>	<u>\$ 1,102,746</u>

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025

	2025	2024
Activités d'exploitation		
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges de l'exercice	\$ (198,801)	\$ 1,102,746
Ajustement pour		
L'amortissement d'immobilisations	24,123	32,344
L'amortissement d'immobilisations incorporelles	<u>285,034</u>	<u>6,910</u>
	110,356	1,142,000
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Diminution des débiteurs	410,796	797,597
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance et dépôts	725	(66,259)
(Diminution) augmentation des créditeurs et charges à payer	(352,227)	589,028
(Diminution) augmentation des apports à payer	(1,648,472)	943,265
Diminution des produits reportés	<u>(1,077,879)</u>	<u>(411,129)</u>
Flux de trésorerie (affectées aux) provenant des activités d'exploitation	<u>(2,556,701)</u>	<u>2,994,502</u>
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	-	(97,041)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	<u>-</u>	<u>(386,955)</u>
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissements	<u>-</u>	<u>(483,996)</u>
(Diminution) augmentation de l'encaisse	(2,556,701)	2,510,506
Encaisse au début de l'exercice	<u>4,590,353</u>	<u>2,079,847</u>
Encaisse à la fin de l'exercice	<u>\$ 2,033,652</u>	<u>\$ 4,590,353</u>

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

AU 31 MARS 2025

1. Nature des activités

Centre de Règlement des Différends Sportifs du Canada ("CRDSC") a été incorporé le 19 mars 2003 selon la *Loi favorisant l'activité physique et le sport* (L.C. 2003, ch. 2). Il s'agit d'un organisme à but non lucratif, sans capital-actions et sans intention pécuniaire pour ses membres.

CRDSC est connu sous les noms suivants:

En français: Centre de Règlement des Différends Sportifs du Canada

En anglais: Sport Dispute Resolution Centre of Canada

Mission du CRDSC

Le CRDSC a pour mission de fournir à la communauté sportive un service pancanadien de règlement extrajudiciaire des différends sportifs ainsi qu'une expertise et une assistance en la matière.

2. Principales méthodes comptables

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

(a) Incertitude d'évaluation

La préparation des états financiers selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur le montant indiqué à l'égard de l'actif et du passif et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers ainsi que le montant des revenus et des dépenses à l'égard de la période visée par les états financiers. Ces estimations sont réexaminées périodiquement et, lorsque des redressements deviennent nécessaires, ils sont présentés dans les résultats de la période au cours de laquelle ils deviennent connus. Les estimations sont utilisées pour comptabiliser les charges à payer, la provision pour créances irrécouvrables et la durée de vie utile de l'équipement.

(b) Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les contributions, selon laquelle les contributions affectées liées à des dépenses de périodes futures sont reportées et comptabilisées en tant que produits dans la période au cours de laquelle les dépenses correspondantes sont encourues. Les contributions affectées sont définies comme des contributions pour lesquelles des stipulations sont imposées sur la façon dont les ressources doivent être utilisées. Les contributions non affectées sont comptabilisées en produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé et si son recouvrement est raisonnablement assuré.

Les adhésions des signataires sont comptabilisées sur la durée de l'entente.

Les revenus indépendants sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils ont été gagnés.

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

AU 31 MARS 2025

2. Principales méthodes comptables (suite)

(c) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. L'organisme calcule l'amortissement selon la méthode de l'amortissement dégressif à des taux conçus pour amortir le coût des immobilisations sur leur durée de vie utile estimée. Les taux annuels d'amortissement sont les suivants :

Équipement de bureau	20 %
Équipement informatique	30 %

L'amortissement des améliorations locatives est comptabilisé sur la durée du bail.

(d) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût. Les immobilisations incorporelles, à l'exception de celles qui ne font pas l'objet d'un amortissement, sont amorties sur la base de leur durée de vie utile estimée selon la méthode linéaire et les durées suivantes :

Plateforme de base de données de consentement	17,5 mois
---	-----------

(e) Instruments financiers

(i) La mesure des instruments financiers

Lors de la comptabilisation initiale, l'organisme évalue tous ses actifs et passifs financiers à leur juste valeur.

L'organisme évalue ultérieurement tous les actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, débiteurs (nets des taxes de vente à recevoir) et dépôts.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et charges à payer.

(ii) Perte de valeur

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont appréciés pour déterminer s'il existe des indications d'une possible dépréciation, et toute perte de valeur est comptabilisée au résultat net. Une perte de valeur précédemment constatée peut être renversée dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit en ajustant le compte de réserve pour créances irrécouvrables, pourvu que le renversement ne soit pas supérieur au montant qui aurait par ailleurs été présenté à la date de la reprise si la perte de valeur n'avait pas été constatée. Le montant de la reprise est comptabilisé au résultat net.

**CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU
CANADA**
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2025

3. Liquidités affectées

L'encaisse comprend des liquidités affectées totalisant 1 791 582 \$ (2024 - 4 379 170 \$) provenant du financement du gouvernement du Canada (Sport Canada) qui doivent être utilisées pour acquitter des dépenses admissibles engagées au cours de l'exercice. Le solde représente des liquidités non affectées provenant de revenus gagnés de façon indépendante par l'organisme et pouvant être utilisées à son gré.

4. Débiteurs

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Adhésion des signataires à recevoir et autres	\$ 311,430	\$ 659,051
Taxes de vente à recevoir	85,277	162,022
Appports gouvernementaux - solde net à recevoir	143,448	-
Autre apport à recevoir	-	129,878
	<u>\$ 540,155</u>	<u>\$ 950,951</u>

5. Immobilisations corporelles

	<u>2025</u>		<u>2024</u>	
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur nette</u>	<u>Valeur nette</u>
Équipement de bureau	\$ 50,255	\$ 49,233	\$ 1,022	\$ 1,277
Améliorations locatives	156,109	92,665	63,444	70,764
Équipement informatique	149,302	110,691	38,611	55,159
	<u>\$ 355,666</u>	<u>\$ 252,589</u>	<u>\$ 103,077</u>	<u>\$ 127,200</u>

**CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU
CANADA**
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2025

6. Immobilisations incorporelles

	<u>2025</u>		<u>2024</u>	
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur nette</u>	<u>Valeur nette</u>
Plateforme de base de données de consentement	<u>\$ 386,955</u>	<u>\$ 291,944</u>	<u>\$ 95,011</u>	<u>\$ 380,045</u>

La plateforme de base de données de consentement a été mise à disposition le 15 février 2024 et a été acquise pour être utilisée dans le cadre du programme Sport Sans Abus («SSA»). Une durée d'utilité de sept ans lui a été initialement attribuée. Le programme SSA sera transféré au Centre canadien pour l'éthique dans le sport («CCES»), à compter du 1er avril 2025, avec une mise en œuvre complète prévue d'ici le 31 juillet 2025 (voir note 10).

La plateforme de base de données de consentement ne sera plus utilisée après le 31 juillet 2025. Par conséquent, la durée d'utilité estimée a été révisée à approximativement dix-sept mois. Cette révision représente un changement d'estimation comptable et a été appliquée de manière prospective. L'impact de ce changement a entraîné une augmentation de la charge d'amortissement de 229 755 \$.

7. Apports à payer

Les apports à payer sont sans intérêt et remboursables sur demande.

Les apports à payer sont constitués des montants suivants:

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Apports à payer - Base	\$ 15,180	\$ -
Apports à payer - Sport Sans Abus (financement 2022-2023)	-	1,468,387
Apports à payer - Sport Sans Abus (financement 2023-2024)	-	178,816
Apports à payer - Équité, diversité et inclusion	-	16,449
	<u>\$ 15,180</u>	<u>\$ 1,663,652</u>

**CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU
CANADA**
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2025

8. Produits reportés

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Produits reportés pour acquisitions d'immobilisations		
Base	\$ 19,439	\$ 17,219
Sport Sans Abus	<u>174,765</u>	<u>479,077</u>
	<u>194,204</u>	496,296
Produits reportés pour dépenses futures		
Sport Sans Abus	227,675	699,185
Signataires	-	287,030
Indépendant	<u>58,223</u>	<u>75,470</u>
	<u>285,898</u>	1,061,685
	<u>\$ 480,102</u>	<u>\$ 1,557,981</u>

Le montant de 480 102 \$ (2024 - 1 557 981 \$) comprend une partie à court terme de 398 954 \$ (2024 - 997 978 \$) et une partie à long terme de 81 148 \$ (2024 - 560 003 \$).

9. Apports gouvernementaux

Au cours de l'exercice, l'organisme a reçu une aide financière de Sport Canada, qui a été enregistrée dans les contributions.

10. La continuité de la gouvernance de l'organisme

À la clôture de l'exercice, la continuité de la gouvernance de l'organisme est exposée à un risque en raison des retards dans le renouvellement et la nomination des membres du conseil d'administration dont les mandats ont pris fin le 30 novembre 2024. Malgré la notification aux autorités compétentes, aucun renouvellement ni nouvelle nomination n'a été confirmé à la date de publication des présents états financiers. Si cette situation n'est pas résolue, le CRDSC ne comptera plus que trois membres actifs au sein de son conseil, dont aucun n'a été désigné par le parlementaire responsable des Sports au Canada pour assumer la présidence conformément à la législation en vigueur. Cela constitue un risque pour la gouvernance et pourrait compromettre la capacité de l'organisme à remplir efficacement ses responsabilités de supervision.

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

AU 31 MARS 2025

11. Éventualités

Au cours de l'exercice terminant le 31 mars 2025, les événements suivants se sont produits :

- (i) L'organisme a été désigné comme l'un des intimés dans une procédure intentée par une personne contestant une décision rendue par un arbitre dans une affaire liée à l'attribution de brevets aux athlètes. L'organisme a retenu les services d'un conseiller juridique pour répondre à la demande. La direction de l'organisme estime que la probabilité d'une perte est peu probable.
- (ii) L'organisme a été désigné comme défendeur dans une poursuite intentée par une personne alléguant que l'organisme avait enquêté sur les mêmes allégations que celles visées par une entente de règlement antérieure, laquelle interdisait toute action future. Il est également allégué que l'organisme a nié l'équité procédurale et a commis une erreur en rejetant la demande de révision de sa décision d'enquêter sur la plainte, dans une affaire liée à des violations compatibles avec de la maltraitance sexuelle. L'organisme a retenu les services d'un conseiller juridique pour répondre à la demande. La direction de l'organisme estime que la probabilité d'une perte est peu probable.

Au cours de l'exercice terminant le 31 mars 2024, les événements suivants se sont produits et restent inchangés :

- (iii) L'organisme a été cité comme l'un des répondants par un autre organisme qui conteste une décision prise par un professionnel juridique indépendant dans le cadre du programme Sport Sans Abus. L'organisme a engagé un conseiller juridique pour répondre à la demande. La direction de l'organisme estime que la probabilité d'une perte est peu probable.
- (iv) L'organisme, ainsi que 16 autres personnes et organismes, ont été désignés comme défendeurs dans le cadre d'une action en justice intentée par une personne alléguant un manquement au devoir de diligence auprès du plaignant, les dommages-intérêts devant être déterminés à une date ultérieure. L'organisme a engagé un conseiller juridique pour répondre à la demande. La direction de l'organisme estime que la probabilité d'une perte est peu probable.

Au cours de l'exercice terminant le 31 mars 2022, l'événement suivant s'est produit et a été réglé:

- (v) L'organisme et ses administrateurs ont reçu une mise en demeure le 11 octobre 2021 du conseiller juridique d'un particulier qui prétendait que l'organisme n'a pas respecté les lois linguistiques. La personne demandait des dommages et intérêts jusqu'à 125 000 \$. Le délai de prescription a expiré le 7 octobre 2024 et aucune perte n'a été subie par l'organisme.

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

AU 31 MARS 2025

12. Engagement

L'organisme est engagé en vertu d'un contrat de location-exploitation pour ses locaux échéant le 30 novembre 2033.

2026	\$	50,000
2027		51,000
2028		51,000
2029		51,000
2030		52,000
Les années suivantes		<u>194,000</u>
	\$	<u>449,000</u>

13. Instruments financiers

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme ne soit pas en mesure de respecter ses obligations. L'organisme s'est doté d'un plan exhaustif afin de respecter ses engagements lorsqu'ils deviennent exigibles, principalement à l'aide des flux de trésorerie provenant du financement public.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond à la possibilité qu'une perte puisse survenir en raison de l'incapacité d'une autre partie à se conformer aux conditions du contrat. L'organisme réduit l'exposition au risque de crédit en exécutant des évaluations de crédit régulièrement; en passant en revue l'historique de crédit de ses clients et en créant une provision pour créances douteuses lorsque nécessaire. L'organisme maintient des politiques de crédit et des limites rigoureuses en ce qui concerne les contreparties.

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2025

14. Événements subséquents

Les événements suivants se sont produits après la fin de l'année :

- (i) Le 1er avril 2025, le CCES a assumé la responsabilité de la mise en œuvre du programme SSA, à la suite de l'approbation du ministre des Sports en décembre 2023. Le CRDSC a cessé d'assurer la prestation de la plupart des fonctions du programme SSA à compter du 31 mars 2025. Un nombre limité de membres du personnel du Bureau du Commissaire à l'intégrité dans le sport («BCIS») ont été retenus par le CRDSC jusqu'au 31 juillet 2025 afin de gérer la finalisation des dossiers en cours. Les responsabilités du BCIS seront entièrement transférées au CCES d'ici le 1er août 2025.
- (ii) Le 26 mai 2025, l'organisme a été désigné comme l'un des intimés dans une procédure intentée par une personne contestant une décision rendue par un arbitre dans une affaire liée à une ordonnance de non-contact, faisant suite à une conclusion antérieure d'inconduite sexuelle. L'organisme a retenu les services d'un conseiller juridique pour répondre à la demande. La direction de l'organisme estime que la probabilité d'une perte est peu probable.

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA
ANNEXE DE L'ÉTAT DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025

2025						
	Base	Sport Sans Abus	Fonds des membres signataires	Indépendant	Équité, diversité et inclusion	Total
Produits						
Apports gouvernementaux reçus	1 100 000 \$	3 943 448 \$	-	-	10 000 \$	5 053 448 \$
Apports gouvernementaux - solde net à recevoir	-	(143 448)	-	-	-	(143 449)
Apports gouvernementaux reportés	(5 584)	(130 180)	-	-	-	(135 764)
Apports gouvernementaux reportés comptabilisés	3 364	695 226	-	-	-	698 590
Adhésion des signataires	-	-	1 486 812	-	-	1 486 812
Indépendants	-	-	-	999 354	-	999 354
Intérêts	1 514	-	47 305	6 098	-	54 917
Total des produits	1 099 294 \$	4 365 046 \$	1 534 117 \$	1 005 452 \$	10 000 \$	8 013 908 \$
Charges						
Administratives						
Frais de bureau	13 706	38 213	-	-	-	51 919
Assurances	1 526	65 786	-	-	-	67 312
Services professionnels	15 036	69 350	-	-	-	84 386
Promotion et communication	6 591	263	-	-	-	6 854
Télécommunication	6 387	11 715	-	-	-	18 102
Technologie de l'information	345	2 913	-	-	-	3 258
Évènements, déplacements et repas	287	754	-	100	-	1 141
Intérêts, frais bancaires et pénalités	1 097	46	-	(1 023)	1	121
Amortissement	4 649	304 312	-	-	-	308 961
	49 624	493 352	-	(923)	1	542 054

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA
ANNEXE DE L'ÉTAT DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025

2025						
	Base	Sport Sans Abus	Fonds des membres signataires	Indépendant	Équité, diversité et inclusion	Total
Gouvernance						
Services professionnels	15 401	7 199	-	-	-	22 600
Évènements, déplacements et repas	11 486	6 743	-	-	-	18 229
Assurances	9 244	-	-	-	-	9 244
Promotion et communication	2 254	2 125	-	-	-	4 379
Télécommunication	67	-	-	-	-	67
Frais de bureau	20	-	-	-	-	20
Avantages sociaux	680	1 116	-	-	-	1 796
	39 152	17 183	-	-	-	56 335
Ressources humaines						
Salaires	605 751	1 483 967	-	-	-	2 089 718
Avantages sociaux	79 830	236 280	-	-	-	316 110
Services professionnels	683	55 925	-	-	-	56 608
Contractuels	16 065	587 731	-	-	-	603 796
Évènements, déplacements et repas	8 656	28 254	-	-	-	36 910
Développement professionnel	3 931	15 331	-	-	-	19 262
Frais de bureau	-	470	-	-	-	470
	714 916	2 407 958	-	-	-	3 122 874
Langues officielles						
Traduction pour le tribunal	17 478	19 714	-	-	-	37 192
Traduction générale	1 899	46 347	-	-	-	48 246
Interprétation	1 100	1 126	-	-	-	2 226
Développement professionnel	1 400	2 800	-	-	-	4 200
	21 877	69 987	-	-	-	91 864

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA
ANNEXE DE L'ÉTAT DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025

	2025					
	Base	Sport Sans Abus	Fonds des membres signataires	Indépendant	Équité, diversité et inclusion	Total
Exploitation						
Services professionnels	198 756	1 119 047	1 787 064	923 729	9 999	4 038 595
Promotion et communication	5 704	1 560	-	-	-	7 264
Événements, déplacements et repas	49 931	17 177	-	-	-	67 108
Télécommunication	1 746	796	-	1 937	-	4 479
Technologie de l'information	2 375	43 013	-	-	-	45 388
Frais de bureau	18	-	-	-	-	18
Intérêts, frais bancaires et pénalités	15	83	-	377	-	475
Développement professionnel	-	750	-	-	-	750
Avantages sociaux	-	310	-	-	-	310
Amortissement	-	196	-	-	-	196
	<u>258 545</u>	<u>1 182 932</u>	<u>1 787 064</u>	<u>926 043</u>	<u>9 999</u>	<u>4 164 583</u>
Recherche						
Services professionnels	-	276 999	-	49 447	-	326 446
Événements, déplacements et repas	-	56 013	-	-	-	56 013
Promotion et communication	-	3 799	-	-	-	3 799
Frais de bureau	-	271	-	-	-	271
	<u>-</u>	<u>337 082</u>	<u>-</u>	<u>49 447</u>	<u>-</u>	<u>386 529</u>
Total des charges	<u>1 084 114 \$</u>	<u>4 508 494 \$</u>	<u>1 787 064 \$</u>	<u>974 567 \$</u>	<u>10 000 \$</u>	<u>8 364 239 \$</u>

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA
ANNEXE DE L'ÉTAT DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025

	2025					
	Base	Sport Sans Abus	Fonds des membres signataires	Indépendant	Équité, diversité et inclusion	Total
Excédent des produits sur les charges de l'exercice avant le remboursement de l'apport excédentaire	<u>15 180 \$</u>	<u>(143 448) \$</u>	<u>(252 947) \$</u>	<u>30 885 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>(350 331) \$</u>
Remboursement de l'apport excédentaire	(15 180)	-	-	-	-	(15 180)
Remboursement à recevoir pour le déficit de contribution 2024-2025	-	143 448	-	-	-	143 449
Remboursement reçu pour le déficit de contribution 2023-2024	<u>23 261</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>23 261</u>
	<u>8 081</u>	<u>143 448</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>151 530</u>
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges de l'exercice	<u>23 261 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>(252 947) \$</u>	<u>30 885 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>(198 801) \$</u>

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA
ANNEXE DE L'ÉTAT DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

2024						
	Base	Sport Sans Abus	Fonds des membres signataires	Indépendant	Équité, diversité et inclusion	Total
Produits						
Apports gouvernementaux reçus	1 100 000 \$	6 104 253 \$	-	-	20 000 \$	7 224 253 \$
Apports gouvernementaux reportés	(19 558)	(825 245)	-	-	-	(844 803)
Apports gouvernementaux reportés comptabilisés	35 204	252 953	-	-	-	288 157
Adhésion des signataires	-	(394 753)	1 513 309	-	-	1 118 556
Indépendants	-	-	-	405 258	-	405 258
Intérêts	847	-	29 335	7 134	-	37 316
Total des produits	1 116 493 \$	5 137 208 \$	1 542 644 \$	412 392 \$	20 000 \$	8 228 737 \$
Charges						
Administratives						
Frais de bureau	23 592	61 462	-	-	-	85 054
Assurances	326	45 293	-	-	-	45 619
Services professionnels	20 733	93 125	-	-	-	113 858
Promotion et communication	96	280	-	-	-	376
Télécommunication	10 056	4 112	-	-	-	14 168
Technologie de l'information	2 346	4 597	-	-	-	6 943
Événements, déplacements et repas	1 797	3 788	-	249	-	5 834
Intérêts et frais bancaires	1 025	-	-	-	-	1 025
Amortissement	15 377	23 598	-	-	-	38 975
	75 348	236 255	-	249	-	311 852

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA
ANNEXE DE L'ÉTAT DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

2024						
	Base	Sport Sans Abus	Fonds des membres signataires	Indépendant	Équité, diversité et inclusion	Total
Gouvernance						
Services professionnels	13 523	4 272	-	-	-	17 795
Évènements, déplacements et repas	16 962	18 254	-	-	-	35 216
Assurances	8 094	-	-	-	-	8 094
Promotion et communication	3 082	1 094	-	-	-	4 176
Frais de bureau	142	-	-	-	-	142
	<u>41 803</u>	<u>23 620</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>65 423</u>
Ressources humaines						
Salaires	519 814	1 368 092	-	-	-	1 887 906
Avantages sociaux	81 657	210 091	-	-	-	291 748
Services professionnels	867	81 250	-	-	-	82 117
Contractuels	11 040	160 122	-	-	-	171 162
Évènements, déplacements et repas	17 913	51 124	-	-	-	69 037
Développement professionnel	11 478	8 128	-	-	-	19 606
Frais de bureau	387	-	-	-	-	387
	<u>643 156</u>	<u>1 878 807</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>2 521 963</u>
Langues officielles						
Traduction pour le tribunal	32 989	13 293	-	-	-	46 282
Traduction générale	5 757	23 016	-	-	-	28 773
Interprétation	13 633	5 797	-	-	-	19 430
Développement professionnel	900	4 500	-	-	-	5 400
	<u>53 279</u>	<u>46 606</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>99 885</u>

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA
ANNEXE DE L'ÉTAT DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

	2024					
	Base	Sport Sans Abus	Fonds des membres signataires	Indépendant	Équité, diversité et inclusion	Total
Exploitation						
Services professionnels	215 039	1 079 468	422 102	328 074	3 551	2 048 234
Promotion et communication	3 970	22 822	-	-	-	26 792
Évènements, déplacements et repas	97 091	75 930	-	21 559	-	194 580
Télécommunication	7 172	1 632	-	1 804	-	10 608
Technologie de l'information	2 214	31 674	-	-	-	33 888
Frais de bureau	682	910	-	-	-	1 592
Intérêts et frais bancaires	-	-	-	833	-	833
Développement professionnel	-	4 130	-	-	-	4 130
Amortissement	-	279	-	-	-	279
	<u>326 168</u>	<u>1 216 845</u>	<u>422 102</u>	<u>352 270</u>	<u>3 551</u>	<u>2 320 936</u>
Recherche						
Services professionnels	-	356 759	-	54 408	-	411 167
	<u>-</u>	<u>356 759</u>	<u>-</u>	<u>54 408</u>	<u>-</u>	<u>411 167</u>
Total des charges	<u>1 139 754 \$</u>	<u>3 758 892 \$</u>	<u>422 102 \$</u>	<u>406 927 \$</u>	<u>3 551 \$</u>	<u>5 731 226 \$</u>
Excédent des produits sur les charges de l'exercice avant le remboursement de l'apport excédentaire	<u>(23 261) \$</u>	<u>1 378 316 \$</u>	<u>1 120 542 \$</u>	<u>5 465 \$</u>	<u>16 449 \$</u>	<u>2 497 511 \$</u>
Remboursement de l'apport excédentaire	-	(1 378 316)	-	-	(16 449)	(1 394 765)
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges de l'exercice	<u>(23 261) \$</u>	<u>- \$</u>	<u>1 120 542 \$</u>	<u>5 465 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>1 102 746 \$</u>



Intégrité
Équité

Collaboration
Excellence

Droits de la personne



crdsc.ca

Centre de règlement des différends sportifs du Canada

6400 Auteuil, Suite 245, Brossard (Québec) J4Z 3P5

Locaux : 514-866-1245 **Sans frais** : 1-866-733-7767

Financé par le
gouvernement
du Canada

Funded by the
Government
of Canada

Canada